



# INTÉGRATION DE LA MIGRATION DANS LES INTERVENTIONS DE GOUVERNANCE



UNE BOÎTE À OUTILS POUR LES ACTEURS  
DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE  
ET DU DÉVELOPPEMENT

Financé par



Union européenne

Mis en œuvre par



En collaboration avec



Les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les désignations employées et la présentation des documents dans cet ouvrage n'impliquent pas l'expression par l'OIM d'une quelconque opinion quant au statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une zone, ou de ses autorités, ou concernant ses frontières ou ses limites.

L'OIM croit profondément que la migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale afin d'aider à résoudre les problèmes opérationnels que pose la migration ; de faire mieux comprendre quels en sont les enjeux ; d'encourager le développement économique et social grâce à la migration ; et de préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants.

---

Cette publication a été possible grâce au soutien financier de l'Union européenne, dans le cadre de l'accord du projet « Intégrer la migration dans la coopération internationale et le développement » (MMICD). Les opinions exprimées ici sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement l'opinion de l'Union européenne.

**PUBLIÉ PAR :** Organisation internationale pour les migrations

Rue Montoyer 40,  
1000, Brussels  
1211 Genève 19  
Belgium  
Tél. : +32 2 287 7000  
Courriel : [ROBrussels@iom.int](mailto:ROBrussels@iom.int)  
Site web : [eea.iom.int](http://eea.iom.int)

Cette publication n'a pas été traduite par le Service de traduction de l'OIM. Elle est une traduction non officielle de l'original en anglais, *Integrating Migration into Governance Interventions: A Toolkit for International Cooperation and Development Actors*.

Photo de couverture : Programme de sensibilisation de la communauté de l'OIM sur la migration en toute sécurité à Ranong, en Thaïlande. © OIM 2021/Benjamin SUOMELA

Citation requise : Organisation internationale pour les migrations (OIM), 2022. *Intégration de la migration dans les interventions de gouvernance : Une boîte à outils pour les acteurs de la coopération internationale et du développement*.

## REMERCIEMENTS

Cette publication a été rédigée par Katy Barwise, Alison Talkers et Elizabeth Linklater (OIM) en collaboration avec David Khoudour, Amy Gill, Lara Deramaix et Zoe Pelter (PNUD). Les consultants Marianne Lane et Dr Sarah Pugh ont contribué à l'élaboration de cette publication.

L'équipe de rédaction tient à remercier les personnes suivantes pour leurs contributions : Risa Arai (PNUD), Maria Eugenia Boza (PNUD), Christina Dimakoulea (OIM), Tomas Ernst (OIM), Manuel Hoff (OIM), Joanne Irvine (OIM), Geertrui Lanneau (OIM), Sok Leang Kim (OIM), Erwan Marteil (DG INTPA), Celina Menzel (PNUD), Mihaela Onofras (OIM), Ezgi Ozturk (PNUD), Luca Renda (PNUD), Cécile Riallant (OIM) et Iacopo Viciani (DG INTPA).

ISBN 978-92-9268-326-9 (PDF)

ISBN 978-92-9268-327-6 (print)

© OIM 2022



Certains droits réservés. Cet ouvrage est mis à disposition au titre de la licence [Creative Commons Attribution – Pas d'utilisation commerciale – Pas de modification 3.0 Organisations internationales \(CC BY-NC-ND 3.0 IGO\)](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/igo/legalcode).\*

Pour plus de détails, voir la section [Droit d'auteur et conditions d'utilisation](#).

Le présent ouvrage ne doit pas être utilisé, publié ou rediffusé dans l'intention première d'en obtenir un avantage commercial ou une compensation financière, sauf à des fins éducatives, par exemple, aux fins de son intégration dans un manuel.

Autorisations : Toute demande concernant l'utilisation à des fins commerciales ou les droits et licences doit être adressée à [publications@iom.int](mailto:publications@iom.int).

\* <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/igo/legalcode>

PUB2022/099/R

# BOÎTE À OUTILS POUR L'INTÉGRATION DE LA MIGRATION DANS LES INTERVENTIONS DE GOUVERNANCE

Financé par



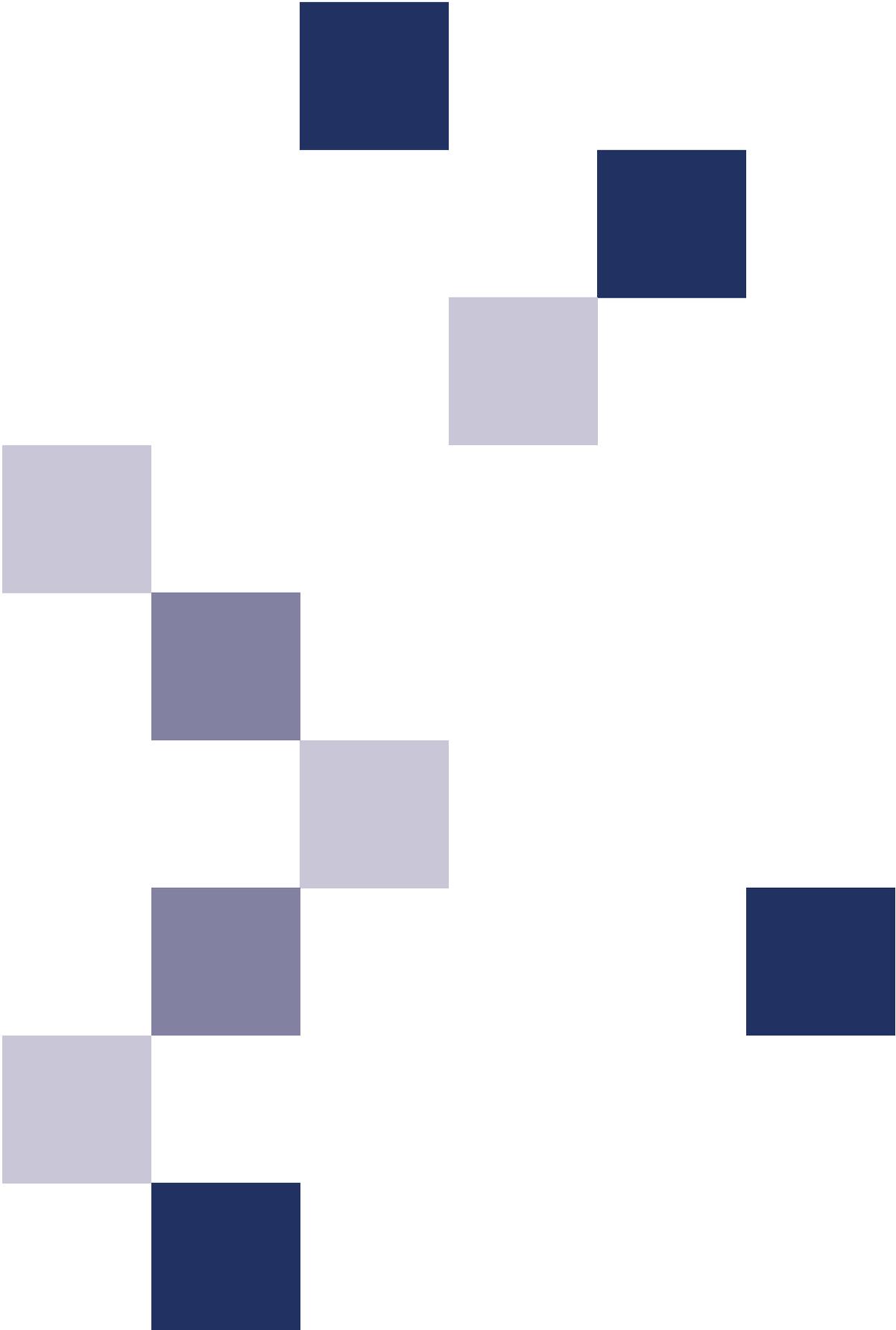
Union européenne

Mis en œuvre par



En collaboration avec





# TABLE DES MATIÈRES

---

ACRONYMES	iv
GLOSSAIRE DE TERMES	v
INTRODUCTION	viii
SECTION 1 : CONTEXTE GÉNÉRAL	1
SECTION 2 : OUTILS	6
<b>OUTIL 1:</b> DIAGNOSTIC RAPIDE	9
<b>OUTIL 2:</b> ANALYSE DE LA SITUATION	11
<b>OUTIL 3:</b> LISTE DE CONTRÔLE DES POLITIQUES	15
<b>OUTIL 4:</b> ANALYSE DES PARTIES PRENANTES	18
<b>OUTIL 5:</b> ANALYSE DES PROBLÈMES	25
<b>OUTIL 6:</b> ANALYSE DES RISQUES	32
<b>OUTIL 7:</b> THÉORIE DU CHANGEMENT	35
<b>OUTIL 8:</b> BANQUE D'INDICATEURS	37
<b>OUTIL 9:</b> LISTE DE CONTRÔLE DE LA CONCEPTION DU PROJET	42
<b>OUTIL 10:</b> LISTE DE CONTRÔLE POUR LE SUIVI DU PROJET	44
<b>OUTIL 11:</b> LISTE DE CONTRÔLE DE L'ÉVALUATION DU PROJET	46
ANNEXES	48
<b>ANNEXE I:</b> PRINCIPAUX CADRES ET ENGAGEMENTS MONDIAUX	49
<b>ANNEXE II:</b> COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE DANS CE SECTEUR	51
<b>ANNEXE III:</b> AUTRES DIRECTIVES ET OUTILS SECTORIELS	52
<b>ANNEXE IV:</b> PRINCIPES DIRECTEURS	55
<b>ANNEXE V:</b> SOURCES DE DONNÉES	56
<b>ANNEXE VI:</b> EXEMPLES DE CIBLES PERTINENTES DES ODD	58
<b>ANNEXE VII:</b> BANQUE D'INDICATEURS (RÉSULTATS ATTENDUS)	60
RÉFÉRENCES	67

---

# ACRONYMES

DAES	Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies
DG INTPA	Direction générale des partenariats internationaux
DPO	Délégué à la Protection des Données
FAO	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
ICMD	Initiatives communes de migration et développement
KNOMAD	Partenariat mondial pour les connaissances sur les migrations et le développement
MMICD	Intégrer la migration dans la coopération internationale et le développement
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectif de développement durable
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du travail
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU-Femmes	Entité des Nations Unies consacrée à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UNDSS	Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNSDG	Groupe des Nations Unies pour le développement durable

# GLOSSAIRE DES TERMES<sup>1</sup>

**Remarque sur la terminologie :** dans cette Boîte à outils, le terme **migration** désigne tout déplacement de personnes hors de leur lieu de résidence habituel. La migration peut prendre de nombreuses formes, notamment l'immigration, l'émigration, le déplacement, etc.. Le terme **migrant** englobe, entre autres, les migrants réguliers et ceux en situation irrégulière, les migrants internationaux et internes, et les personnes déplacées.

Il s'agit de la terminologie commune utilisée dans l'ensemble de cette Boîte à outils. Cependant, étant donné les spécificités des différents types de migration (tels que le déplacement) et des catégories de migrants (telles que les personnes déplacées), des références distinctes sont faites à ces termes dans certaines sections de la Boîte à outils, le cas échéant. Pour plus d'informations sur la terminologie spécifique à la migration utilisée, consultez le Glossaire des termes ci-dessous.

**Approche fondée sur les droits<sup>3</sup> :** un cadre conceptuel et un outil méthodologique pour l'élaboration de programmes, de politiques et de pratiques qui intègrent les droits, normes et standards dérivés du droit international (OIM, 2015).

**Apatride :** une personne qu'aucun État ne considère comme un ressortissant, en vertu de son droit.

**Administration publique :** désigne la gestion et la mise en œuvre de l'ensemble des activités gouvernementales relatives à la mise en œuvre des lois, des règlements et des décisions du gouvernement, et la gestion liée à la fourniture de services publics (PNUD, 2015).

**Bonne gouvernance :** des systèmes de gouvernance capables, réactifs, inclusifs et transparents (PNUD, 2011).

**Communauté d'accueil :** communauté nationale ou locale dans laquelle des personnes déplacées résident temporairement.

**Cycle de migration :** étapes du processus de migration englobant le départ, dans certains cas le transit par un ou plusieurs États, l'immigration dans l'état de destination et le retour.

**Déplacement<sup>2</sup> :** ce terme désigne le déplacement de personnes forcées ou contraintes de fuir ou de quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment pour se protéger de conflits armés, de situations de

violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou d'origine humaine.

**Diaspora :** migrants ou descendants de migrants dont l'identité et le sentiment d'appartenance, réels ou symboliques, ont été façonnés par leur expérience et leur passé migratoires. Ils entretiennent des liens avec leur pays d'origine, et entre eux, fondés sur un sens commun de l'histoire, de l'identité ou des expériences mutuelles dans le pays de destination.

**Émigration :** du point de vue du pays d'origine, ce terme désigne le fait de quitter son pays de nationalité ou de résidence habituelle pour un autre pays, de sorte que le pays de destination devient effectivement le nouveau pays de résidence habituelle d'une personne.

**Gouvernance :** la gouvernance est le système de valeurs, de politiques et d'institutions par lequel une société gère ses affaires économiques, politiques et sociales par le biais d'interactions au sein de l'état, de la société civile et du secteur privé et entre ces derniers. Il s'agit de la façon dont une société s'organise pour prendre et mettre en œuvre des décisions en parvenant à une compréhension mutuelle, à un accord et à une action. Cela comprend les mécanismes et les processus permettant aux citoyens et aux groupes d'exprimer leurs intérêts, d'arbitrer leurs différends et d'exercer leurs droits et obligations juridiques. Ce sont les règles, les institutions et les pratiques qui fixent des limites et offrent des avantages aux particuliers, aux organisations et aux entreprises. La gouvernance, y compris ses dimensions

1. Sauf indication contraire, les termes de ce glossaire sont une traduction non officielle du [Glossaire de l'OIM sur la migration](#) (2019).  
2. Certaines entités et organisations considèrent également ce phénomène comme un déplacement forcé. Cependant, l'OIM considère tous les déplacements comme forcés, comme mentionné dans la définition.

sociales, politiques et économiques, intervient à tous les niveaux de l'entreprise humaine, qu'il s'agisse du foyer, du village, de la municipalité, de la nation, de la région ou du globe (PNUD, 2011).

**Gouvernance locale** : la gouvernance locale est définie comme l'ensemble combiné d'institutions, de systèmes et de processus au niveau infranational par lesquels des services, y compris la sécurité et le bien-être, sont fournis à la population, et par lesquels cette dernière exprime ses intérêts et ses besoins, arbitre ses différends et exerce ses droits et ses obligations.

**Immigration** : du point de vue du pays de destination, ce terme désigne le fait de s'installer dans un pays autre que celui de sa nationalité ou de sa résidence habituelle, de sorte que le pays de destination devient effectivement le nouveau pays de résidence habituelle d'une personne.

**Migrant** : terme générique, non défini par le droit international, reflétant l'interprétation commune non spécialisée d'une personne qui quitte son lieu de résidence habituel, que ce soit à l'intérieur d'un pays ou au-delà d'une frontière internationale, de manière temporaire ou permanente, et pour diverses raisons. Ce terme englobe un certain nombre de catégories juridiques bien définies de personnes, telles que les travailleurs migrants, les personnes dont le type de déplacement est défini par la loi comme les migrants en situation irrégulière, ainsi que celles dont le statut ou les moyens de déplacement ne sont pas spécifiquement définis par le droit international comme les étudiants internationaux.

**Migration de retour** : dans un contexte migratoire international, ce terme désigne le déplacement des personnes qui retournent dans leur pays d'origine après s'être éloignées de leur lieu de résidence habituel et avoir franchi une frontière internationale. Dans un contexte migratoire interne, ce terme désigne en revanche le déplacement des personnes qui reviennent sur leur lieu de résidence habituel après en avoir été éloignées.

**Migrants en situation de vulnérabilité** : les migrants qui ne jouissent pas pleinement des droits de l'homme. Ils courent un risque accru de violations et d'abus et sont donc en droit de demander une protection renforcée de la part des débiteurs d'obligations.

**Migration** : le déplacement de personnes hors de leur lieu de résidence habituel en traversant une frontière internationale ou au sein d'un État.

**Migration de main-d'œuvre** : le déplacement des personnes d'un État à un autre, ou à l'intérieur de leur propre pays de résidence, en vue d'y trouver un emploi.

**Migration environnementale** : ce terme désigne le mouvement de personnes ou de groupes de personnes qui, principalement en raison de changements soudains ou progressifs de l'environnement qui affectent leur vie ou leurs conditions de vie de manière négative, sont forcés de quitter leur lieu de résidence habituel, ou choisissent de le faire, de façon temporaire ou permanente, et se déplacent à l'intérieur ou à l'extérieur de leur pays d'origine ou de résidence habituelle.

**Migration internationale** : le déplacement de personnes hors de leur lieu de résidence habituel et en traversant une frontière internationale vers un pays dont elles ne sont pas ressortissantes.

**Migration interne** : ce terme désigne le mouvement de personnes à l'intérieur d'un État impliquant l'établissement d'une nouvelle résidence temporaire ou permanente.

**Migration irrégulière** : le déplacement de personnes qui a lieu en violation des lois, règlements ou accords internationaux régissant l'entrée ou la sortie de l'état d'origine, de transit ou de destination.

**Pays de destination** : dans un contexte migratoire, ce terme désigne un pays qui est la destination d'une personne ou d'un groupe de personnes. La migration peut ici être légale ou illégale.

**Pays d'origine** : dans un contexte migratoire, ce terme désigne le pays de nationalité ou de précédente résidence habituelle d'une personne ou d'un groupe de personnes ayant migré à l'étranger. La migration peut ici être légale ou illégale.

**Pays de transit** : dans un contexte migratoire, ce terme désigne le pays par lequel une personne ou un groupe de personnes passent lors de tout parcours vers le pays de destination ou du pays de destination vers le pays d'origine ou le pays de résidence habituelle.

**Réfugié** : une personne qui, en raison de la crainte bien fondée d'être persécutée pour des raisons de race, de religion, de nationalité, d'appartenance à un groupe social particulier ou pour des raisons d'opinion politique, se trouve hors du pays dont elle est citoyenne ou qui, en raison d'une telle crainte, évite de se prévaloir de la

protection de ce pays, ou encore qui, étant apatride et se trouvant hors du pays de sa résidence habituelle antérieure, ne peut pas y retourner ou qui, en raison de ses appréhensions, ne souhaite pas le faire.

**Réintégration** : un processus permettant aux individus de rétablir les relations économiques, sociales et psychosociales nécessaires pour maintenir la vie, les moyens de subsistance et la dignité, et parvenir à l'inclusion dans la vie civique.

**Sensibilité aux conflits** : une pratique délibérément systématique et basée sur la prise de conscience de l'interaction entre nos processus et actions et un contexte particulier, qui garantit que lesdits processus et actions minimisent les effets négatifs et maximisent les effets positifs dans le contexte donné. Traite des

personnes : le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes par le recours à la menace, à la force ou à d'autres formes de contrainte, d'enlèvement, de fraude, de tromperie, d'abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes.

**Transferts de fonds** : transferts monétaires individuels, transfrontaliers ou à l'intérieur d'un même pays, effectués par les migrants à des personnes ou des communautés avec lesquelles ils entretiennent des liens.

Pour en savoir plus, consultez le [Glossaire de l'OIM sur la migration \(2019a\) \(en anglais\)](#).

---

3. Certaines entités et organisations considèrent également ce principe comme une approche basée sur les droits de l'homme.

# INTRODUCTION

La **Boîte à outils pour l'intégration de la migration dans les interventions de gouvernance** fait partie d'une série d'outils élaborés dans le cadre du projet « Intégration de la migration dans la coopération internationale et le développement » (MMICD), financé par l'Union européenne et mis en œuvre par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Elle vient compléter les Directives de base du MMICD sur l'intégration des migrations dans la coopération internationale et le développement et constitue l'une de ses Boîtes à outils pratiques<sup>4</sup> pour mettre en œuvre l'intégration des migrations. Cette Boîte à outils a été élaborée en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

**Objectif :** la Boîte à outils fournit des informations et des outils concis, opérationnels et simples d'utilisation pour aider les partenaires à comprendre comment la migration peut être prise en compte dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des interventions de coopération au développement (les projets ou les programmes) axées sur la gouvernance. Bien qu'il n'existe pas d'approche unique pour l'intégration de la migration dans les interventions de gouvernance, les outils peuvent être adaptés à divers contextes afin de rendre la coopération au développement plus cohérente et efficace, et ce en exploitant le potentiel de développement de la migration tout en veillant à l'évaluation globale des défis ou opportunités qui y sont liés.

**Public visé :** la Boîte à outils a été conçue pour être utilisée par les acteurs de la coopération internationale et du développement<sup>5</sup> travaillant dans le secteur de la gouvernance ou aux côtés des acteurs de ce secteur. Bien que le public

ciblé soit les acteurs de la coopération internationale et du développement, il peut également être utile pour d'autres partenaires qui sont engagés dans la conception, la mise en œuvre ou l'évaluation des interventions.

**Structure de la Boîte à outils :** cette Boîte à outils est divisée en plusieurs sections :

1. **Contexte général :** la première section comprend un aperçu des liens entre la migration et le secteur de la gouvernance afin de proposer une compréhension générale des interactions entre ces deux éléments.
2. **Outils :** la deuxième section comprend un ensemble d'outils simples d'utilisation pour aider les acteurs de la coopération internationale et du développement à intégrer la migration dans les interventions de gouvernance, en se concentrant sur les différentes phases du cycle d'intervention<sup>6</sup>.

Cette section se poursuit par une série d'Annexes comprenant notamment les principaux cadres et engagements mondiaux, la coopération au développement de l'Union européenne dans ce secteur, d'autres directives et outils sectoriels, des principes directeurs, des sources de données, des exemples de cibles pertinentes des objectifs de développement durable (ODD) et la suite de la Banque d'indicateurs.

**Sous-secteurs :** La majeure partie du contenu de la Boîte à outils est classée en quatre « sous-secteurs »<sup>7</sup>, illustrant les principaux liens entre la migration et la gouvernance de manière non exhaustive. Les sous-secteurs mis en avant dans cette Boîte à outils sont les suivants :



**DROITS DE L'HOMME,  
ÉTAT DE DROIT,  
SÉCURITÉ ET JUSTICE<sup>8</sup>**



**PARTICIPATION ET  
REPRÉSENTATION**

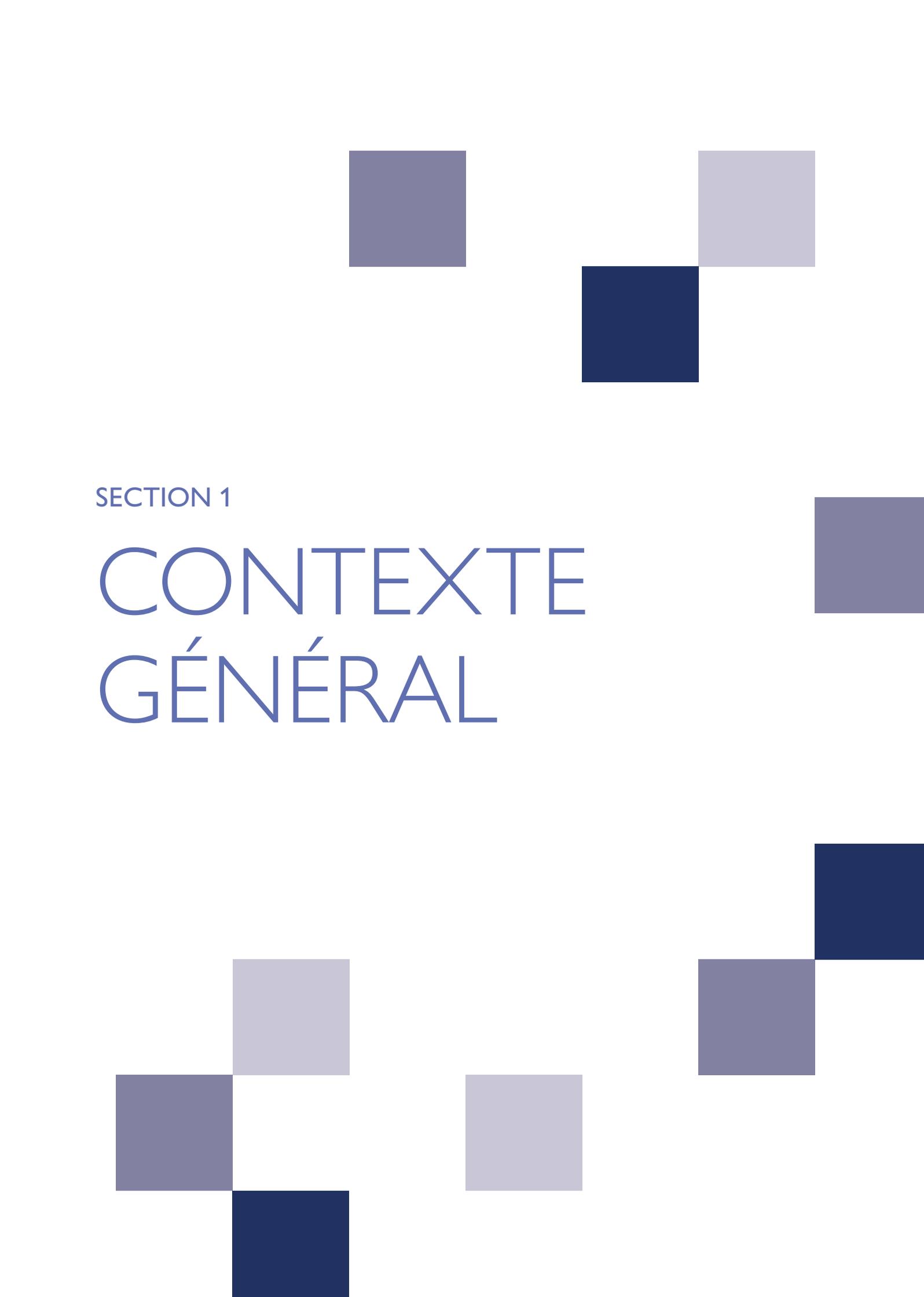


**ADMINISTRATION PUBLIQUE,  
LUTTE CONTRE LA  
CORRUPTION ET GESTION DES  
FINANCES PUBLIQUES**



**GOUVERNANCE  
LOCALE ET SUR  
PLUSIEURS NIVEAUX**

4. Cette Boîte à outils fait partie d'un ensemble de onze publications similaires qui complètent les Directives sur l'intégration des migrations dans la coopération internationale et le développement. Voici d'autres Boîtes à outils : la Boîte à outils standard, la Boîte à outils COVID-19 et neuf boîtes à outils sectorielles sur i) la santé ii) l'environnement et le changement climatique iii) l'emploi iv) la gouvernance v) le développement dans le secteur privé et le commerce vi) le développement dans le milieu rural vii) la sécurité, viii) le développement dans le milieu urbain et ix) l'éducation.
5. Plus précisément, les institutions et les délégations de l'Union européenne, les États membres de l'Union européenne, les partenaires du développement, les autorités gouvernementales des pays partenaires et les autres donateurs, tels que les donateurs traditionnels (bilatéraux et multilatéraux) et non traditionnels (secteur privé, fondations, etc.).
6. Le cycle de projet de cette Boîte à outils s'inspire des étapes utilisées par la Commission européenne dans ses efforts de coopération au développement. La communauté de développement reconnaît l'émergence au cours des dernières années de la programmation et de la gestion adaptatives dans la gouvernance pour les programmes de développement, ce qui tient compte de la nécessité d'employer des approches itératives dans des environnements de gouvernance complexes. Par conséquent, le cycle du projet n'a pas besoin d'être considéré comme linéaire. Les données recueillies et analysées au moyen des outils offerts dans cette Boîte à outils devraient être réexaminées et mises à jour au besoin par les praticiens du développement.
7. Les conceptualisations de la « bonne gouvernance » sont en général centrées sur les dimensions et les principes interconnectés de la gouvernance démocratique. En particulier, la sélection des sous-secteurs a tenu compte de la définition de la gouvernance donnée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et des domaines prioritaires de la coopération au développement de l'Union européenne dans le domaine de la gouvernance.
8. Cette Boîte à outils particulière ne présente pas en détail les considérations de sécurité de ce sous-secteur, car il existe une Boîte à outils sur la sécurité spécifique incluse dans l'ensemble de ressources du MMICD. Quoi qu'il en soit, ce document s'efforce tout de même de mettre en évidence certains des principaux liens entre les droits de l'homme, la justice, l'état de droit, la sécurité et la migration. Ceux qui s'intéressent particulièrement à la sécurité peuvent consulter la **Boîte à outils sur la sécurité** afin d'obtenir des conseils plus complets.

The page features several decorative squares in various shades of purple and blue, scattered across the white background. The squares vary in size and color, including dark blue, medium purple, and light lavender. They are positioned at various points, some overlapping or near each other, creating a modern, abstract design.

SECTION 1

# CONTEXTE GÉNÉRAL

La gouvernance peut avoir des implications importantes sur la migration sous toutes ses formes<sup>9</sup> et sur les migrants eux-mêmes. Une mauvaise gouvernance peut contribuer à la pauvreté, aux inégalités, à un manque de cohésion sociale, à la discrimination, aux violations des droits et même aux conflits, ce qui peut inciter les nationaux à émigrer ou à fuir. Elle peut également exacerber les risques auxquels sont confrontés les migrants internationaux et les personnes déplacées (y compris les réfugiés), en particulier lorsqu'ils ne sont pas suffisamment inclus dans les systèmes de gouvernance. La migration, en particulier lorsqu'elle n'est pas gérée, peut également représenter des défis considérables pour la gouvernance, qui peuvent par exemple être liés à un manque d'enregistrement formel, à des pressions imprévues sur les services, à des impacts sur les communautés d'accueil, à des tensions et à des conflits. Cependant, lorsqu'elle est bien gérée, la migration peut faciliter les contributions des migrants, par exemple par la main-d'œuvre, les échanges culturels, le transfert de compétences et les transferts de fonds.

Une gouvernance réactive, responsable et inclusive garantit que les conditions favorables sont en place pour qu'une approche fondée sur les droits s'installe. Les pays dotés d'une gouvernance solide et efficace sont également plus susceptibles de disposer de systèmes administratifs et de soutien transparents et responsables. Ces systèmes peuvent contribuer à garantir que les besoins des migrants et des communautés sont bien assurés et que leurs droits sont respectés. Ils peuvent également soutenir la collecte et l'utilisation de données appropriées dans tous les domaines et à tous les niveaux de gouvernance. Ceci contribue alors à une planification efficace ainsi qu'à l'utilisation efficiente des ressources afin que les politiques et les services répondent aux besoins de ceux qui vivent là (OCDE, 2021).

**Pandémie de la COVID-19 :** l'impact de la COVID-19 va au-delà des considérations sanitaires : la pandémie a eu de lourdes conséquences socio-économiques ainsi que d'autres conséquences dont celles qui ont un rapport direct avec la migration et ses liens avec le secteur de la gouvernance. Dans de nombreux cas, la pandémie a exacerbé les inégalités préexistantes et exercé une pression supplémentaire sur les gouvernements. Comme l'a déclaré le Secrétaire général de l'ONU, les droits de l'homme sont essentiels pour apporter une réponse efficace à la COVID-19, en veillant à ce que personne ne soit laissé de côté : « la meilleure réponse est celle qui répond proportionnellement aux menaces immédiates tout en protégeant les droits de l'homme et l'état de droit » - [Paix, justice et institutions fortes - Développement durable de l'Organisation des Nations Unies](#).

Consciente des liens entre la migration et la pandémie de la COVID-19, l'OIM a élaboré une [Boîte à outils pour l'intégration de la migration dans la réponse socio-économique à la pandémie de la COVID-19](#) (2020).

Afin d'expliquer les principaux liens entre la migration et la gouvernance, le contenu de cette Boîte à outils est divisé en sous-secteurs et fait également référence à des domaines transversaux qu'il est important de prendre en compte et d'aborder dans chacun des sous-secteurs suivants :



**DROITS DE L'HOMME,  
ÉTAT DE DROIT,  
SÉCURITÉ ET JUSTICE<sup>9</sup>**



**PARTICIPATION ET  
REPRÉSENTATION**



**ADMINISTRATION PUBLIQUE,  
LUTTE CONTRE LA  
CORRUPTION ET GESTION DES  
FINANCES PUBLIQUES**



**GOUVERNANCE  
LOCALE ET SUR  
PLUSIEURS NIVEAUX**

## **I DROITS DE L'HOMME, ÉTAT DE DROIT, SÉCURITÉ ET JUSTICE**

La promotion des droits de l'homme, de l'état de droit, de la sécurité et de l'accès à la justice pour tous est au centre de la bonne gouvernance et garantit que personne ne soit laissé de côté. Les droits de l'homme sont universels : tout être humain (indépendamment de sa nationalité, de son statut migratoire ou de tout autre statut) a droit à la jouissance de ses droits de l'homme et de ses libertés fondamentales

en vertu du droit international. La bonne gouvernance fournit un système guidé par une approche fondée sur les droits. Une approche fondée sur les droits exige une intégration consciente et systématique des droits et des principes afin de donner aux titulaires de droits les moyens de revendiquer leurs droits, et de renforcer la capacité des détenteurs d'obligations à remplir leurs obligations à l'égard

9. Pour plus d'informations, consultez le [Glossaire des termes](#).

de ces mêmes droits (OIM, 2015). Dans certains pays, les cadres juridiques et politiques excluent les droits de tous, volontairement ou involontairement, en se concentrant uniquement sur les nationaux ou en ne s'attaquant pas aux défis spécifiques auxquels sont confrontés certains groupes de migrants (tels que les migrants en situation irrégulière ou les victimes de la traite).

Même quand les cadres juridiques et politiques sont fondés sur les droits et sont non discriminatoires, leur mise en œuvre effective est souvent liée au statut juridique (par exemple, la citoyenneté) ou à l'interprétation de la loi par les entités gouvernementales. En pratique, cela peut s'avérer difficile pour les migrants de revendiquer ces droits, en particulier pour ceux qui fuient la violence et tentent d'être reconnus comme réfugiés. Veiller à ce que les migrants soient informés de leurs droits et de la manière de les revendiquer est un élément important pour garantir une approche fondée sur les droits. Dans le même temps, il est important de veiller à ce que les institutions judiciaires, sécuritaires, sociales et administratives respectent et protègent ces droits. Un manque de respect des droits de l'homme, de la justice et

de l'état de droit peut également contribuer aux conflits et à l'instabilité au sein des pays, entraînant des déplacements.

Légalité d'accès à la justice et à l'état de droit est un élément clé de la gouvernance. De nombreux groupes de migrants rencontrent souvent des difficultés à accéder au système judiciaire ou à bénéficier d'une attention, d'une protection et d'un traitement égaux de la part de la loi. Par exemple, les migrants peuvent ne pas avoir accès aux mécanismes de plainte, aux services d'aide juridique et peuvent subir un traitement discriminatoire. Les migrants en situation irrégulière qui ont fait l'objet de trafic, d'exploitation, de crimes de haine ou de tout autre type de crime peuvent être réticents à signaler les crimes commis à leur rencontre à la police ou à d'autres responsables de la sécurité par crainte de conséquences négatives liées à leur statut migratoire. D'autres migrants peuvent faire l'objet d'une expulsion illégale ou d'une détention arbitraire sans procédure régulière ou garanties juridiques. Une aide juridique et des services sociaux adaptés à la culture et à l'approche sexospécifique devraient être disponibles pour faciliter le processus, en particulier pour la violence sexuelle et sexiste.

## II PARTICIPATION ET REPRÉSENTATION

La bonne gouvernance exige des mécanismes de participation et de représentation dans les processus civils et politiques qui soient inclusifs et valables pour tous. La mise en place de structures, de procédures et de dispositions légales pour inclure les migrants dans le processus de prise de décision, à la fois dans les pays d'origine et de destination, en est un élément essentiel. Il existe bien sûr différentes considérations selon les différents groupes de migrants régis par des lois différentes, en particulier selon que la migration est légale ou irrégulière et que les migrants sont des migrants internationaux, internes ou des personnes déplacées. Bien que la gouvernance ne concerne pas exclusivement l'engagement politique, la capacité des migrants à exercer leurs droits politiques est une considération importante (y compris le soutien aux migrants internes pour qu'ils s'enregistrent dans leur nouveau lieu de résidence). Selon le système politique, la représentation peut signifier différentes choses, du vote pendant les élections à d'autres formes d'engagement dans les processus de prise de décision à tous les niveaux. Dans de nombreux pays de destination, l'engagement dans les processus politiques est souvent lié à la citoyenneté et à d'autres caractères d'éligibilité de l'électeur<sup>10</sup>. Dans les pays d'origine, les personnes vivant à l'étranger peuvent avoir des difficultés avec les processus et les cadres juridiques encadrant le vote à l'étranger, et

donc des difficultés à y prendre part. Dans d'autres pays, les migrants peuvent être engagés dans des associations ou des fonctions de représentation dans le but de faire entendre leur voix.

Surmonter ces obstacles est souvent encore plus critique en période de transition ou de processus de paix. Il est important de veiller à ce que les points de vue des migrants soient pris en compte dans les processus décisionnels à tous les niveaux. Veiller à ce que les migrants puissent s'enregistrer à l'état civil ou aux systèmes nationaux d'identité et qu'ils puissent enregistrer les naissances est essentiel pour améliorer leur participation et leur représentation. On estime que des centaines de millions de personnes ne détiennent pas de preuve d'identité légale (UNICEF, 2019). Dans le contexte du déplacement, les personnes fuyant la violence et les conflits partent souvent sans pièces d'identité ni papiers. Les personnes sans identité juridique enregistrée, y compris les apatrides, sont souvent confrontées à des difficultés accrues pour accéder aux services de base ou participer à un processus civique ou politique formel. Au-delà de ces structures formelles, procédures ou dispositions légales, la capacité des migrants à participer activement sans crainte ni discrimination dépend de leur inclusion au sein des communautés.

10. Dans le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, les États membres s'engagent à permettre la participation politique et l'engagement des migrants dans leur pays d'origine, y compris lors des processus de paix et de réconciliation, aux élections et aux réformes politiques, par exemple en établissant des registres de vote pour les citoyens à l'étranger et par le biais d'une représentation parlementaire, conformément à la législation nationale.

Des institutions ouvertes, réactives et responsables sont les piliers essentiels d'une bonne gouvernance. Une administration publique, une gestion des finances publiques et des systèmes d'approvisionnement solides, dans lesquels la transparence, la responsabilité et les mesures de lutte contre la corruption sont intégrées, sont essentiels à la prestation efficace des services publics afin que personne ne soit laissé de côté, y compris les migrants (OCDE, 2021). Les fonctions principales de l'administration publique sont essentielles pour que le gouvernement s'approprie le processus politique et de développement, en particulier la gestion budgétaire. Bien que le gouvernement puisse sous-traiter certains aspects de la prestation de services, il ne peut pas le faire pour les processus de planification et de budgétisation. Les autres fonctions administratives essentielles comprennent l'élaboration de la politique, la coordination, la gestion des finances publiques et la réforme de la fonction publique. L'utilisation de données sur la migration, de données de recensement, d'enquêtes démographiques et sanitaires dans le processus de planification du secteur public peut aider à garantir que les défis auxquels sont confrontés les migrants et les contributions qu'ils offrent soient prises en compte dans les politiques sociales et fiscales concernées. Les systèmes d'enregistrement inclusifs peuvent contribuer à fournir des données fiables et complètes que les gouvernements peuvent utiliser pour la planification et l'allocation des ressources.

L'administration publique peut remplir une série de fonctions moins évidentes et plus politiques. Elle peut fournir l'expertise pratique et les instruments nécessaires à la mise en œuvre d'un programme de paix favorable après les conflits. Elle peut également proposer une source pratique et étendue de parrainage pour renforcer le soutien aux dirigeants politiques, et l'emploi public est souvent l'une des

plus grandes sources d'emploi. L'intégration de la migration peut rendre la prestation de services du secteur public plus efficace et inclusive. Par exemple, lorsque les migrants sont intégrés sur le marché du travail, ils peuvent élargir l'assiette fiscale et générer des gains fiscaux plus élevés (CCR, 2020). Les exonérations fiscales pour les revenus de transfert de fonds, les obligations de la diaspora ou les systèmes de subventions sont des exemples de la façon dont les administrateurs publics peuvent renforcer le rôle de la diaspora (OCDE, 2017). Cependant, pour que tout travail significatif sur l'administration publique soit pris en compte, un minimum d'ordre politique et d'engagement de la part des dirigeants politiques doit être en place spécifiquement sur l'inclusion de différents groupes.

L'administration publique n'est pas seulement un mécanisme de prestation de services, mais également un domaine clé au sein duquel le règlement politique est négocié. L'administration publique peut, comme cela a été le cas dans un certain nombre de pays, servir d'outil d'exclusion, de répression et d'abus. Le manque de transparence, de responsabilité et d'intégrité au sein des institutions publiques, ainsi que la capacité limitée des administrateurs publics (en termes de sensibilisation aux droits des migrants, d'aide à la traduction, de disponibilité des services, etc.), constituent des défis pour la gouvernance en général ainsi que pour la protection des migrants (y compris les personnes déplacées). La corruption agit également comme un moteur, un facilitateur ou un obstacle important à la migration, avec des implications importantes pour les migrants, les décideurs politiques, les praticiens et les communautés touchées par la migration. La principale manière de contribuer à la lutte contre la corruption consiste à établir les fondements pour assurer le bon fonctionnement des systèmes de base.

La gouvernance est le système de valeurs, de politiques et d'institutions par lequel une société gère ses affaires économiques, politiques et sociales par le biais d'interactions au sein de l'état, de la société civile et du secteur privé et entre ces derniers. La gouvernance implique la coordination et la collaboration à plusieurs niveaux, y compris au niveau des structures informelles et communautaires et aux niveaux infranationaux de gouvernement. Alors que tous les niveaux de gouvernance traitent de la migration, les gouvernements locaux et d'autres acteurs décentralisés de la gouvernance sont spécifiquement mandatés pour répondre aux besoins des populations migrantes et sont particulièrement touchés par les opportunités et les défis qu'elle représente (ICMD, 2017). Les niveaux décentralisés de gouvernance peuvent faire le pont entre les réalités locales et les

priorités nationales, en mettant en œuvre des politiques liées à la migration et au développement au niveau national (OIM, 2020). Les autorités locales et régionales sur le terrain sont souvent les « premiers intervenants » face aux défis migratoires, notamment par le biais de mandats pour la prestation de services locaux qui déterminent si les droits des migrants sont respectés et qui façonnent les conditions de la cohésion sociale. Elles sont essentielles à la réalisation des objectifs de développement et à la mise en œuvre des engagements internationaux (PNUD, 2016).

Pourtant, les systèmes de gouvernance locale peuvent être affectés de manière disproportionnée par la migration. En effet, ils peuvent fonctionner sans ressources ou savoir-faire suffisants pour réagir efficacement afin de maintenir des services accessibles de qualité et de soutenir la cohésion

sociale dans certains contextes migratoires. Les diverses capacités des différents niveaux de gouvernance doivent donc être soigneusement prises en compte dans les réponses à la migration. Pour répondre aux réalités de la migration, il faut une coordination verticale entre les autorités locales et nationales et une coordination horizontale entre les ministères, les prestataires de services et les prestataires de services non gouvernementaux. Pour faciliter cela, les approches territoriales telles que la programmation par zone permettent une réponse plus ciblée et intégrée qui

répond au contexte spécifique et dans laquelle toutes les parties prenantes concernées peuvent être impliquées. Ces parties prenantes peuvent appartenir à différents niveaux du gouvernement ou de la société (y compris des structures informelles et communautaires). L'amélioration de la planification participative du développement local, régional et national peut également renforcer les liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre les zones urbaines, périurbaines et rurales où vivent les migrants ou dont ils sont issus.

## DOMAINES TRANSVERSAUX



Ces domaines transversaux ne sont pas exhaustifs, mais il est important de les prendre en compte.

### Numérisation

La numérisation peut accroître l'efficacité, la transparence et la réactivité, ce qui peut influencer directement la qualité des systèmes de gouvernance. Les technologies façonnent la prestation et la gestion des services ainsi que la collaboration entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile. Bien que les technologies innovantes et les outils numériques offrent de nouvelles opportunités,

ils soulèvent également de nouvelles questions sur la protection des données, la vie privée et l'éthique. Ceci est particulièrement pertinent en ce qui concerne la migration (y compris la gestion des frontières) et l'identité juridique (y compris l'enregistrement). De plus, si la prestation de services se numérise davantage, cela peut constituer un obstacle supplémentaire pour les personnes qui n'ont pas accès à ces technologies.

### Genre

Le sexe, le genre, l'identité de genre et l'orientation sexuelle d'une personne façonnent chaque étape de l'expérience de migration. Des facteurs institutionnels, culturels, économiques et sociétaux entravent souvent les possibilités et les capacités des femmes à participer à la prise de décisions formelles. Les efforts visant à promouvoir l'égalité des sexes sont étroitement liés à la gouvernance. Par exemple, l'égalité des sexes consiste à plaider en faveur d'un financement public transparent et adéquat qui tienne compte de la dimension de genre

(c'est-à-dire des budgets tenant compte de la dimension de genre). Il s'agit également d'assurer une représentation égale des genres dans l'administration et les institutions publiques (par exemple, la présence de femmes travaillant comme avocates, policières, juges, etc.). Garantir l'égalité des droits devant la loi, lutter contre les pratiques discriminatoires, lutter contre la violence sexuelle et garantir la diversité et l'inclusion peuvent rendre divers aspects de la gouvernance plus sensibles au genre.

### Prévention des conflits

Une gouvernance inefficace, insensible ou pratiquant l'exclusion peut contribuer aux conflits, et vice-versa. La bonne gouvernance peut s'attaquer aux causes profondes des tensions et garantir que les besoins et les intérêts des citoyens et des étrangers (c'est-à-dire les migrants internationaux) sont équitablement représentés d'une

manière qui favorise la cohésion sociale et non la méfiance ou la xénophobie. Si les facteurs sous-jacents qui menacent la paix ne sont pas pris en compte, les tensions peuvent continuer à augmenter. Une gestion efficace et inclusive du secteur public est essentielle pour la prévention des conflits, la consolidation de la paix et plus encore (PNUD, 2021).

**Principaux cadres internationaux :** l'universalité des droits de l'homme est au centre de l'intersection entre la migration et la gouvernance. Par conséquent, les traités fondamentaux relatifs aux droits de l'homme sont d'une grande importance. Ces traités comprennent, par exemple :

- Pacte international relatif aux droits civils et politiques, 1966 (ICCPR)
- Pacte international aux droits économiques, sociaux et culturels, 1966 (ICESCR)
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, 1979 (CEDAW)
- Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, 1990 (ICRMW)

Pour plus d'informations sur les instruments internationaux, consultez l'[Annexe I : Principaux cadres et engagements mondiaux](#). Pour plus d'informations sur la coopération au développement spécifique de l'Union européenne dans ce secteur, reportez-vous à l'[Annexe II : Coopération au développement de l'Union européenne dans ce secteur](#).

The page features several decorative squares in various shades of purple and blue, scattered across the white background. The colors range from a light lavender to a deep, dark navy blue. The squares are of different sizes and are arranged in a non-uniform, abstract pattern.

SECTION 2

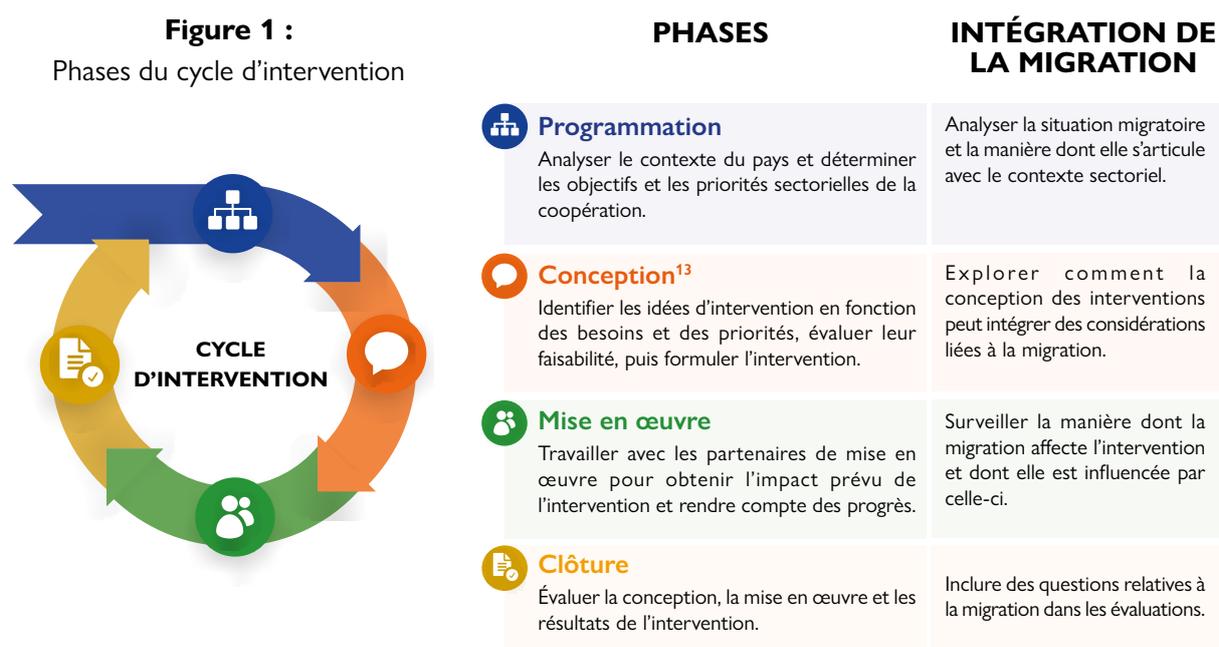
# OUTILS

## POURQUOI UTILISER CES OUTILS ?

Grâce aux outils proposés ici, les acteurs de la coopération internationale et du développement peuvent opérer une approche d'intégration de la migration. Il s'agit de comprendre comment la migration sous toutes ses formes<sup>11</sup> peut être intégrée dans la conception, la mise en œuvre ou l'évaluation d'une intervention de gouvernance, tout en étudiant les obstacles ou les situations spécifiques auxquels certaines catégories de migrants (telles que les personnes déplacées, les migrants en situation irrégulière, les migrants internationaux, etc..) peuvent être confrontés. L'intégration de la migration dans les interventions de gouvernance favorise non seulement l'inclusion des migrants, mais améliore également les interventions de coopération au développement en les rendant plus cohérentes et efficaces.

## QUAND ET COMMENT UTILISER CES OUTILS ?

Les outils sont destinés à être utilisés lors des différentes phases du cycle d'intervention<sup>12</sup>. Ils comprennent des questions d'orientation, des listes de contrôle et des exemples de projets d'interventions pour aider les utilisateurs à explorer les concepts et les liens avec la migration. Les outils sont conçus pour être adaptés et utilisés indépendamment de la région, du pays ou d'autres facteurs contextuels. Ils ne sont pas destinés à être prescriptifs et peuvent être adaptés et utilisés à différentes étapes du cycle de vie d'une intervention si nécessaire. Ces outils peuvent guider ou inspirer l'intégration de la migration tout au long du cycle d'intervention :



11. Pour plus d'informations, consultez le [Glossaire des termes](#).

12. Les phases du cycle d'intervention ci-dessus sont celles utilisées par la Commission européenne dans ses travaux de coopération internationale et de développement. Cependant, différentes organisations utilisent un langage différent pour décrire les phases du cycle de projet ou de planification. Malgré les différences de langage, la plupart des organisations et agences suivent une approche similaire de la planification, de la gestion, du suivi et de l'évaluation de leurs interventions de coopération au développement. L'approche de cette Boîte à outils devrait donc toujours être applicable.

13. Selon les directives de la DG INTPA, les phases d'identification (conception précoce) et de formulation (conception finale) pourraient être fusionnées en une seule phase de conception, considérant de manière pragmatique qu'une intervention pourrait ne pas être totalement identifiée tant qu'elle n'a pas été formulée.

**Figure 2 :**  
Répartition des outils

#### **Outil 1 : Diagnostic rapide**

Fournit un point d'entrée pour l'intégration de la migration.



#### **Outil 2 : Analyse de la situation**

Regroupe des informations et des preuves pour permettre une compréhension plus nuancée du lien entre migration et gouvernance dans un contexte donné.



#### **Outil 3 : Liste de contrôle des politiques**

Explore l'environnement de la politique en lien avec la migration et la gouvernance dans un contexte donné.



#### **Outil 4 : Analyse des parties prenantes**

Identifie les parties prenantes à consulter lors de la programmation ainsi que celles qui peuvent être des partenaires ou des bénéficiaires (directs et indirects) de l'intervention.



#### **Outil 5 : Analyse des problèmes**

Examine les barrières ou les goulots d'étranglement, du point de vue de la migration, et planifie des interventions potentielles pour y remédier.



#### **Outil 6 : Analyse des risques**

Met en évidence les risques liés à la migration pour les interventions, ainsi que les mesures visant à les atténuer.



#### **Outil 7 : Théorie du changement**

Aide à formuler la logique des résultats d'une intervention, notamment en veillant à ce qu'elle intègre les facteurs liés à la migration identifiés et qu'elle y réponde.



#### **Outil 8 : Banque d'indicateurs**

Fournit un ensemble complet d'indicateurs (alignés sur les Objectifs de développement durable [ODD]) qui peuvent être intégrés, ou adaptés, à une intervention.



#### **Outil 9 : Liste de contrôle de la conception du projet**

Offre un outil de référence rapide pour s'assurer que la migration a été largement intégrée dans la conception des projets.



#### **Outil 10 : Liste de contrôle pour le suivi du projet**

Fournit un outil de référence rapide pour évaluer le degré d'intégration de la migration dans les activités du projet.



#### **Outil 11 : Liste de contrôle pour l'évaluation du projet**

Offre un outil de référence rapide pour évaluer le degré d'intégration de la migration dans une intervention.



# OUTIL 1 : DIAGNOSTIC RAPIDE

## Pourquoi utiliser cet outil ?

Le Diagnostic rapide est conçu comme un « point de départ » pour intégrer la migration dans une intervention de gouvernance. Il peut aider à identifier les domaines où la migration pourrait être intégrée dans le Document de programmation ou dans le Document d'action<sup>14</sup>, et constitue une base pour explorer plus en détail les outils complémentaires.

## Quand utiliser cet outil ?

Cet outil devrait être le premier point de référence pour l'intégration de la migration dans une intervention. Cependant, il peut être utilisé lors de n'importe quelle phase du cycle, et même à chacune d'elles.



## Comment utiliser cet outil<sup>15</sup> ?

L'utilisateur peut réfléchir aux questions pour explorer les différents domaines (par exemple, la justification, les parties prenantes, les résultats) d'un Document de programmation ou d'un Document d'action où la migration pourrait être (ou a été) intégrée. Les Principes directeurs de l'Annexe IV doivent également être pris en compte lors de l'utilisation de cet outil. En fonction des besoins, il est possible de consulter d'autres outils pour mieux comprendre et traiter les domaines nécessitant une attention particulière.

Domaines	Questions
Analyse et justification	Une analyse a-t-elle été menée sur la situation liée à la migration (par exemple, le pays doit-il faire face au déplacement, à la migration de retour, à l'immigration, à l'émigration) ? <i>Pour obtenir de l'aide, référez-vous à l'outil Analyse de la situation.</i>
Parties prenantes et participation	Les groupes liés à la migration (de genres et d'âges différents), les associations ou l'unité de migration concernée participent-ils à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation de l'action ? <i>Pour obtenir de l'aide, référez-vous à l'outil Analyse des parties prenantes.</i>
Dialogue politique	La situation spécifique des migrants et des communautés touchées par la migration a-t-elle été soulevée lors de discussions avec les autorités publiques (par exemple, existe-t-il des tensions ou des obstacles à l'accès à la justice ou aux services au niveau local) ? Y a-t-il une volonté politique de s'occuper de ce problème ? <i>Pour obtenir de l'aide, référez-vous à l'outil Liste de contrôle des politiques.</i>

14. Ces documents sont ceux utilisés par la Commission européenne dans sa programmation indicative de la coopération internationale et du développement et dans la formulation de ses interventions. Cependant, différentes organisations utilisent un langage différent au sein des documents de projet. Malgré les différences de langage, la plupart des organisations et agences adoptent une approche similaire.
15. Cet outil peut être utilisé, quels que soient les sous-secteurs concernés ou visés.

<b>Cadre des résultats</b>	<p>Les résultats, les produits et les activités sont-ils conçus pour répondre aux différents besoins et priorités des migrants et des communautés touchées par la migration ? Favorisent-ils la cohésion sociale ?</p> <p>Y a-t-il un objectif ou un résultat spécifique lié à la migration soutenu par au moins un indicateur et pour lequel des preuves sont (ou seront) disponibles ?</p> <p><i>Pour obtenir de l'aide, référez-vous à l'outil <a href="#">Théorie du changement</a>.</i></p>
<b>Données et statistiques</b>	<p>Les données et les indicateurs de l'intervention ont-ils été répartis selon le statut migratoire, le cas échéant ?</p> <p><i>Pour obtenir de l'aide, référez-vous à l'outil <a href="#">Banque d'indicateurs</a>.</i></p>
<b>Budget</b>	<p>Des ressources financières adéquates ont-elles été allouées à des actions efficaces d'intégration (en pourcentage du budget total) ?</p>
<b>Principes directeurs</b>	<p>Certains des principes directeurs ont-ils été pris en compte et transposés de manière adéquate dans l'intervention (par exemple : approche fondée sur les droits, approche sexospécifique, approche pansociale, ne pas nuire) ?</p> <p><i>Pour obtenir de l'aide, référez-vous à l'<a href="#">Annexe IV : Principes directeurs</a></i></p>



**En fonction du contexte, prenez note des domaines dans lesquels la migration pourrait être intégrée.**

# OUTIL 2 : ANALYSE DE LA SITUATION

## Pourquoi utiliser cet outil ?

L'Analyse de la situation peut être utilisée pour aider à regrouper des informations et des preuves pour permettre une compréhension plus nuancée du lien entre migration et gouvernance dans le pays ou la région à l'étude.

## Quand utiliser cet outil ?

L'outil peut être utilisé au début de la phase de programmation ou dans le cadre de l'analyse du contexte lors de la phase de conception<sup>16</sup>.



## Comment utiliser cet outil ?

L'utilisateur peut s'en servir comme d'une analyse de situation autonome ou en complément d'une analyse traditionnelle pour les interventions de gouvernance, afin de s'assurer qu'elles tiennent compte des dimensions migratoires. Les questions sont organisées par différents types de migration (voir le [Glossaire des termes](#) pour les définitions connexes). Les sources de données fournies ci-dessous dans l'[Annexe V](#) peuvent être consultées pour répondre aux questions.

Type de migration <sup>17</sup>	Questions
<b>Immigration</b>  <i>Sous-secteurs concernés :</i> 	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Y a-t-il une grande population de migrants dans la région, le pays ou la communauté ? Dans quelle mesure sa taille est-elle proportionnelle à celle de la population ? Leur arrivée est-elle récente ?</li><li>2. Les migrants de tous les genres, ethnies et âges ont-ils un accès égal à l'information sur leurs droits et sur la manière de les exercer ?</li><li>3. Tous les migrants peuvent-ils exercer pleinement leurs droits et ont-ils accès à la justice ? Les migrants d'un certain genre, d'une certaine ethnie ou race sont-ils confrontés à des défis spécifiques ?</li><li>4. L'aide juridique et d'autres services dédiés au traitement des cas de violence sexuelle et sexiste sont-ils disponibles pour les migrants ?</li></ol>

16. Au cours de la phase de conception, les analyses du contexte, des politiques et des parties prenantes ne sont pas effectuées de manière séquentielle : il s'agit de processus itératifs qui s'alimentent mutuellement.

17. Reportez-vous au [Glossaire des termes](#) pour obtenir des définitions sur les types de migration.

Type de migration <sup>17</sup>	Questions
...	<p>5. Existe-t-il des groupes spécifiques de migrants (réguliers ou irréguliers) ou d'apatrides qui se heurtent à des obstacles particuliers dans l'exercice de leurs droits ?</p> <p>6. Les migrants ont-ils accès à l'enregistrement de l'état civil (enregistrement des naissances, mariage, autre) et aux documents d'identité ? Comment le manque d'état de droit ou de numérisation y contribue-t-il ?</p> <p>7. Les migrants sont-ils inclus dans les données administratives de planification (aux niveaux national et local, c'est-à-dire les recensements, les enquêtes auprès des ménages, etc..) ? Ces données sont-elles réparties par genre ?</p> <p> Notez si l'une de ces situations de migration est pertinente dans votre contexte.</p> <div style="border: 1px solid #ccc; height: 30px; width: 100%;"></div>
<p><b>Émigration, diaspora, transferts de fonds</b></p> <p><i>Sous-secteurs concernés :</i></p> <p>   </p>	<p>1. La mauvaise gouvernance est-elle un moteur de la migration ?</p> <p>2. La mauvaise gouvernance a-t-elle un impact négatif sur les transferts de fonds (par exemple, des coûts de transmission élevés) ?</p> <p>3. Dans quelle mesure l'émigration affecte-t-elle les capacités des institutions et du secteur public (y compris la prestation de services) ?</p> <p>4. Dans quelle mesure la diaspora peut-elle participer à la planification et à l'élaboration des politiques aux niveaux national et local ? Comment la numérisation contribue-t-elle à faciliter cela ?</p> <p> Notez si l'une de ces situations de migration est pertinente dans votre contexte.</p> <div style="border: 1px solid #ccc; height: 30px; width: 100%;"></div>
<p><b>Migration de main-d'œuvre</b></p> <p><i>Sous-secteurs concernés :</i></p> <p>  </p>	<p>1. Dans quelle mesure la région, le pays ou la communauté dépendent-ils des travailleurs migrants (par exemple, en tant que moteur économique, pour la prestation de services de base) ?</p> <p>2. Y a-t-il des niveaux élevés de recrutement contraire à l'éthique ? Est-ce lié à la corruption ou à d'autres pratiques illégales ou criminelles, telles que la traite des êtres humains ou l'esclavage ? Les migrants de certains genres, âges ou races sont-ils confrontés à des défis importants ?</p> <p>3. Les travailleurs migrants sont-ils victimes d'exploitation ou d'abus sur le lieu de travail ? Comment le genre, ou tout autre facteur, est-il lié à cela ?</p> <p>4. Les travailleurs migrants peuvent-ils intégrer des associations de travailleurs ou d'autres organes décisionnels ayant un impact sur leurs droits ? Cette association couvre-t-elle tous les groupes de migrants ?</p> <p>5. Les travailleurs migrants sont-ils en mesure de défendre leurs droits ? Se heurtent-ils à des obstacles spécifiques pour accéder à la justice et à la protection ?</p> <p>6. Les travailleurs migrants peuvent-ils accéder à l'aide juridique et à d'autres services habilitants ? Les migrants de certains genres, âges ou races sont-ils confrontés à des défis importants ?</p> <p> Notez si l'une de ces situations de migration est pertinente dans votre contexte.</p> <div style="border: 1px solid #ccc; height: 30px; width: 100%;"></div>

Type de migration <sup>17</sup>	Questions
<p><b>Migration de retour</b></p> <p><i>Sous-secteurs concernés :</i></p> 	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Dans quelle mesure la migration de retour affecte-t-elle la cohésion sociale dans les communautés ?</li> <li>2. Les migrants de retour apportent-ils des compétences ou des connaissances qui peuvent contribuer à améliorer la gouvernance ? Y a-t-il des différences selon le genre, la race ou tout autre facteur ?</li> <li>3. Les migrants de retour éprouvent-ils des difficultés à participer aux processus politiques ? La participation est-elle équitable, quel que soit le genre, ou tout autre facteur ?</li> <li>4. Les migrants de retour éprouvent-ils des difficultés à entrer sur le marché du travail ? Les migrants de certains genres, âges ou races sont-ils confrontés à des défis importants ?</li> <li>5. Dans quelle mesure la bonne gouvernance (par exemple, la reconnaissance de la double nationalité) encourage-t-elle les migrants à rentrer (temporairement ou définitivement) ?</li> <li>6. Les gouvernements locaux disposent-ils des ressources et des capacités nécessaires pour répondre aux besoins des migrants de retour ?</li> </ol> <p> Notez si l'une de ces situations de migration est pertinente dans votre contexte.</p> <div style="border: 1px solid #ccc; height: 30px; width: 100%;"></div>
<p><b>Migration environnementale</b></p> <p><i>Sous-secteurs concernés :</i></p> 	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Y a-t-il des groupes particuliers qui sont vulnérables aux changements environnementaux lents ou aux dangers naturels ?</li> <li>2. Une cartographie des risques, des enquêtes et des consultations ont-elles été menées pour identifier les zones et les communautés à haut risque qui pourraient être touchées ?</li> <li>3. Dans quelle mesure le régime foncier, la gestion des ressources naturelles ou le développement des infrastructures vertes ont-ils un impact sur les conflits et les migrations ?</li> <li>4. Les ressources naturelles sont-elles une cause ou un facteur potentiel du conflit, par exemple en termes d'accès limité, de répartition contestée des revenus ou autre ? (UNSDG, 2016)</li> <li>5. Des processus de gouvernance et de médiation des conflits sont-ils en place pour faire face aux crises ou aux conflits liés aux ressources ? Y a-t-il des différences selon les normes ou les lois de genre ?</li> <li>6. Existe-t-il des mécanismes de gouvernance pour soutenir les personnes qui se déplacent en raison de changements environnementaux ou climatiques ou de catastrophes provoquées par des risques environnementaux ?</li> </ol> <p> Notez si l'une de ces situations de migration est pertinente dans votre contexte.</p> <div style="border: 1px solid #ccc; height: 30px; width: 100%;"></div>

Type de migration <sup>17</sup>	Questions
<p><b>Déplacement</b></p> <p><i>Sous-secteurs concernés :</i></p> 	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Y a-t-il des niveaux élevés de déplacement ? La capacité des institutions et du secteur public est-elle en mesure de répondre aux changements qui en découlent dans la demande de services ?</li> <li>2. Le déplacement affecte-t-il la stabilité sociale et politique dans la région, le pays ou la communauté donnés, ou est-il affecté par elle ? Si oui, de quelle manière ?</li> <li>3. Existe-t-il un mécanisme régional pour gérer les déplacements ? Cela prend-il en compte le genre et tout autre facteur pertinent ?</li> <li>4. Les droits des personnes déplacées (y compris les réfugiés) sont-ils protégés (par exemple, le principe de non-refoulement est-il appliqué) ?</li> </ol> <p> Notez si l'une de ces situations de migration est pertinente dans votre contexte.</p> <div style="border: 1px solid black; height: 30px; width: 100%;"></div>
<p><b>Migrants en situation de vulnérabilité</b></p> <p><i>Sous-secteurs concernés :</i></p> 	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Y a-t-il un nombre important de migrants dans des situations vulnérables dans la région, le pays ou la communauté donnés (par exemple, les migrants en détention, les victimes de la traite et de l'exploitation, les migrants en situation irrégulière, les demandeurs d'asile, les enfants migrants non accompagnés) ?</li> <li>2. Y a-t-il une grande partie des migrants qui n'ont pas les papiers nécessaires ou une preuve d'identité légale ? Quel impact cela a-t-il sur leur capacité à s'intégrer socialement, économiquement, politiquement ? Les générations suivantes sont-elles confrontées à des défis liés à l'identité juridique (par exemple, les enfants de personnes déplacées) ?</li> <li>3. Les migrants font-ils l'objet d'une expulsion illégale ou d'une détention arbitraire sans procédure régulière ou garanties juridiques ?</li> <li>4. Les migrants sont-ils victimes de violence, d'exploitation ou d'abus ? Dans l'affirmative, ont-ils accès à la justice ou à la protection ?</li> <li>5. La traite des personnes est-elle répandue dans le pays ? Le genre, l'âge ou tout autre facteur contribue-t-il à la vulnérabilité ?</li> </ol> <p> Notez si l'une de ces situations de migration est pertinente dans votre contexte.</p> <div style="border: 1px solid black; height: 30px; width: 100%;"></div>

# OUTIL 3 : LISTE DE CONTRÔLE DES POLITIQUES

## Pourquoi utiliser cet outil ?

La Liste de contrôle des politiques permet d'explorer l'environnement de gouvernance en relation avec la migration et la gouvernance dans un pays ou une région donnés. Elle peut permettre de comprendre le paysage politique<sup>18</sup> qui pourrait être reflété dans le Document de programmation ou le Document d'action<sup>19</sup> ou peut influencer la mise en œuvre et l'impact d'une intervention.

## Quand utiliser cet outil ?

Cet outil peut être utilisé dans la phase de programmation ou de conception. Il complète l'analyse effectuée dans l'Analyse de la situation (Outil 2) et l'Analyse des parties prenantes (Outil 4).



## Comment utiliser cet outil ?

L'utilisateur peut parcourir la liste de contrôle pour identifier les lois et politiques pertinentes, déterminer si elles répondent aux besoins des migrants et des communautés, et comprendre où sont les lacunes qui peuvent nécessiter une attention plus approfondie dans la phase de conception. Cet outil comprend des considérations politiques transversales qui sont pertinentes pour tous les sous-secteurs. Les autres points sont ensuite organisés par sous-secteur afin de correspondre aux domaines d'intérêt potentiel de l'utilisateur. Les principaux cadres ou stratégies politiques à garder à l'esprit sont référencés dans l'Annexe I.

Sous-secteurs	Questions	Oui	Non
<b>Domaines transversaux</b> 	1. Où en est le pays dans sa progression en matière d'ODD liés à la gouvernance et à la migration (voir l'Annexe VI) ?		
	2. Des mécanismes sont-ils en place pour prendre activement en compte la migration ainsi que les besoins et les droits des migrants dans la conception et la mise en œuvre des politiques ?		
	3. Ceux-ci tiennent-ils dûment compte des dimensions de genre, ainsi que des « principes directeurs » mentionnés dans l'Annexe IV ?		

18. La coopération de l'Union européenne reste guidée par le cadre politique de l'Union européenne et par les priorités des pays partenaires, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les ODD et le nouveau Consensus européen sur le développement étant au cœur du processus de programmation. Pour plus d'informations sur la coopération au développement de l'Union européenne dans ce secteur, consultez l'Annexe II.

19. Ces documents sont ceux utilisés par la Commission européenne dans sa programmation indicative de la coopération internationale et du développement et dans la formulation de ses interventions. Cependant, différentes organisations utilisent un langage différent au sein des documents de projet. Malgré les différences de langage, la plupart des organisations et agences adoptent une approche similaire.

Sous-secteurs	Questions	Oui	Non
<b>Droits de l'homme, état de droit, sécurité et justice</b> 	1. Le pays a-t-il ratifié les conventions internationales et régionales pertinentes en matière de droits de l'homme ou s'est-il engagé à respecter les cadres internationaux (mentionnés dans l'Annexe I) ?		
	2. Ces engagements internationaux ont-ils été traduits en droit national ? La législation nationale prévoit-elle également les droits des migrants et des ressortissants de tous les genres, de tous les âges et de tout autre facteur ?		
	3. Les systèmes politiques adoptent-ils une approche fondée sur les droits et reconnaissent-ils et protègent-ils les droits et les intérêts des migrants ?		
	4. Existe-t-il des protections juridiques en place pour veiller à ce que les migrants de tous les genres et de tous les âges ne soient pas maltraités, exploités ou victimes de violations des droits ?		
	5. Si des violations des droits de l'homme sont commises, font-elles partie d'un schéma ou constituent-elles des événements isolés ? Ces questions sont-elles traitées par les autorités concernées ? (UNSDG, 2016)		
	6. Existe-t-il une stratégie nationale contre les violences sexuelles et sexistes et existe-t-il une loi contre la violence domestique et contre le harcèlement sexuel sur le lieu de travail ?		
	7. Les migrants peuvent-ils accéder à des recours juridiques et à une représentation conformément à la loi ? Y a-t-il un accès adéquat à la justice ? Et y a-t-il des services dédiés pour soutenir les survivants de violences sexuelles et sexistes ?		
	8. Des institutions telles que le médiateur/défenseur public des droits, la commission nationale des droits de l'homme ou les contrôleurs du travail sont-elles en place ? Les migrants peuvent-ils accéder à ces institutions ?		
	9. Existe-t-il une loi pour lutter contre le discours haineux, le racisme et la discrimination ?		
	 Notez les considérations politiques ou les lacunes à prendre en compte. <div data-bbox="427 1167 1323 1256" style="border: 1px solid black; height: 40px;"></div>		
<b>Participation et représentation</b> 	1. Les migrants de tous les genres et de tous les âges sont-ils inclus dans les processus politiques et décisionnels formels et informels ? Dans l'affirmative, quelles catégories de migrants cela concerne-t-il (par exemple, les personnes déplacées, les travailleurs migrants, etc.) ?		
	2. Les décideurs politiques consultent-ils les associations de migrants/diasporas lorsqu'ils formulent des politiques ou des plans ?		
	3. La migration est-elle intégrée dans les forums de dialogue et de coopération régionaux ?		
	4. Comment les gouvernements locaux ou nationaux et leurs processus consultatifs respectifs abordent-ils le genre pour assurer l'inclusion et la représentation ?		
	5. Des politiques ont-elles été mises en œuvre pour faciliter l'enregistrement (état civil), la reconnaissance ou la délivrance de la preuve d'identité légale aux migrants ou aux apatrides ?		
	6. La capacité de prendre part aux processus politiques est-elle liée à la citoyenneté (par exemple, voter) ou à tout autre statut spécifique ?		
	7. Le vote à l'étranger est-il possible et est-il facilité par les consulats ou les ambassades ?		
	 Notez les considérations politiques ou les lacunes à prendre en compte. <div data-bbox="427 1977 1323 2067" style="border: 1px solid black; height: 40px;"></div>		

Sous-secteurs	Questions	Oui	Non
<b>Administration publique, lutte contre la corruption et gestion des finances publiques</b> 	1. La planification et les budgets du secteur public sont-ils basés sur les données de la migration, celles du recensement et sur les enquêtes démographiques et de santé ?		
	2. Des mécanismes de transparence et de responsabilisation sont-ils en place pour renforcer l'intégrité et l'efficacité des entités qui s'occupent des migrants et des questions migratoires ?		
	3. La migration est-elle prise en compte dans les processus de réforme du secteur public ?		
	4. Existe-t-il des exonérations fiscales pour les revenus de transfert de fonds, les obligations de la diaspora ou les systèmes de subventions ?		
	 Notez les considérations politiques ou les lacunes à prendre en compte. <div style="border: 1px solid black; height: 30px; width: 100%;"></div>		
<b>Gouvernance locale et sur plusieurs niveaux</b> 	1. Les autorités locales ont-elles le mandat, les ressources et la capacité nécessaires pour élaborer et mettre en œuvre des politiques au niveau local sur les questions liées à la migration (par exemple en ce qui concerne la prestation de services) ?		
	2. La planification du développement local est-elle participative et tient-elle compte du point de vue et de l'expérience des migrants et des communautés touchées par la migration ? Cela inclut-il tous les migrants, quels que soient leur genre, leur âge ou leur race ?		
	3. Les politiques des niveaux national, régional et local du gouvernement sont-elles cohérentes entre elles ?		
	4. Les politiques des différents ministères (par exemple, le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Éducation) ou des organes administratifs sont-elles cohérentes entre elles ?		
	 Notez les considérations politiques ou les lacunes à prendre en compte. <div style="border: 1px solid black; height: 30px; width: 100%;"></div>		

# OUTIL 4 : ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

## Pourquoi utiliser cet outil ?

L'Analyse des parties prenantes peut être utilisée pour identifier les parties prenantes à consulter lors de la programmation ainsi que celles qui peuvent être des partenaires ou des bénéficiaires pertinents (directs et indirects) pour une intervention de gouvernance. Cet outil permet d'établir les expériences, le rôle et les besoins potentiels des différentes parties prenantes dans un pays ou une région donnés.

## Quand utiliser cet outil ?

Cet outil est à utiliser pendant la phase de programmation ou de conception. Il complète l'analyse effectuée dans l'Analyse de la situation (Outil 2) et la Liste de contrôle des politiques (Outil 3).



## Comment utiliser cet outil ?

L'utilisateur peut passer en revue les questions de cet outil pour étudier les différents groupes de parties prenantes qui pourraient être engagés ainsi que la manière de les engager. Les questions sont organisées par groupe de parties prenantes et constituent un point de départ pour recueillir des informations sur la possibilité pour les parties prenantes :

- de fournir des informations contextuelles pour guider la programmation sur la base de leur **expérience** (c'est-à-dire les parties prenantes à consulter pendant la programmation ou la conception) ;
- d'être des partenaires ou des exécutants potentiels qui peuvent soutenir la réalisation des résultats de l'intervention en fonction de leur **rôle** (c'est-à-dire les parties prenantes qui pourraient être des partenaires de mise en œuvre) ; ou
- d'être des bénéficiaires (directs ou indirects) de l'intervention en fonction de leurs **besoins**.

Les utilisateurs sont encouragés à examiner les questions de chaque colonne de l'analyse des parties prenantes pour identifier les domaines pertinents, puis à utiliser les cases à cocher pour indiquer les parties prenantes les plus pertinentes dans chaque catégorie. Avant d'utiliser l'outil, il est recommandé d'identifier les parties prenantes principales présentes dans votre pays ou région. Les principales parties prenantes potentielles sont mentionnées dans le tableau situé en dessous de l'outil.

Parties prenantes	Questions		
	Expérience	Rôles	Besoins
<p><b>Migrants (de tous types de migration, genres et âges, y compris la diaspora, les personnes déplacées, les migrants en situation de vulnérabilité ou les migrants de retour)</b></p> <p>Sous-secteurs concernés :</p> 	<ol style="list-style-type: none"> <li>Quels types d'obstacles spécifiques les migrants rencontrent-ils lorsqu'ils tentent d'exercer leurs droits (par exemple, administratifs) ? Les migrants ou les migrants d'un certain genre, âge, origine ethnique ou race sont-ils victimes de discrimination ?</li> <li>Les migrants peuvent-ils participer de manière formelle et informelle aux processus politiques et à l'élaboration de la politique ?</li> <li>Comment les besoins et les expériences des différentes catégories de migrants, en particulier les personnes déplacées, les migrants en situation de vulnérabilité, les femmes et les enfants, diffèrent-ils ?</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Les migrants de genres et d'âges différents sont-ils représentés parmi les décideurs politiques ?</li> <li>Existe-t-il une possibilité d'impliquer les migrants et la diaspora en tant qu'acteurs du développement ?</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Les migrants connaissent-ils leurs droits et ont-ils le soutien nécessaire pour les exercer ?</li> <li>Les migrants sont-ils protégés de manière adéquate par l'état de droit et ont-ils un accès équitable aux systèmes judiciaires ?</li> <li>Les migrants ont-ils accès à des mécanismes formels de plainte, à une représentation juridique et à des recours en cas de violation de leurs droits ?</li> </ol>
	Cochez si une consultation est nécessaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un partenaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un bénéficiaire :
<p><b>Communautés touchées par la migration</b></p> <p>Sous-secteurs concernés :</p> 	<ol style="list-style-type: none"> <li>Quelles sont les relations entre migrants et citoyens ? L'état arbitre-t-il les tensions et les différends entre les communautés ? Y a-t-il des flux de migrants non gérés ? (UNSDG, 2016)</li> <li>Comment la capacité du secteur public est-elle impactée par la migration (par exemple, la capacité de répondre aux nouvelles demandes, telles que la santé, l'éducation et le logement) ?</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Quel rôle les communautés jouent-elles dans l'inclusion sociale des migrants ?</li> <li>Les communautés fournissent-elles aux migrants des informations et des outils pour soutenir leur (ré)intégration ?</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Comment les structures communautaires ou les capacités des dirigeants communautaires peuvent-elles être renforcées pour lutter contre la discrimination et améliorer la cohésion ?</li> </ol>
	Cochez si une consultation est nécessaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un partenaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un bénéficiaire :

Parties prenantes	Questions		
	Expérience	Rôles	Besoins
<p><b>Les gouvernements nationaux (y compris les institutions chargées de la gouvernance des migrations, de la planification du développement, des politiques sectorielles et du dialogue national-local)</b></p> <p><i>Sous-secteurs concernés :</i></p> 	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Quelles sont la compréhension et les politiques des parties prenantes des gouvernements nationaux (y compris les membres du Parlement) en matière de migration ?</li> <li>2. Quelles sont les grandes lignes du discours public sur le thème de la migration ?</li> <li>3. Comment le fonctionnement des ministères de la Justice et des institutions étatiques connexes, telles que la police, les prisons et les centres de détention, affecte-t-il les droits et le bien-être des migrants ?</li> <li>4. Y a-t-il un équilibre des pouvoirs approprié dans le système politique ? Dans quelle mesure le pouvoir politique et administratif est-il inclusif ? (UNSDG, 2016)</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Comment les différents ministères collaborent-ils pour intégrer la migration dans leur travail ? Lesquels sont-ils ?</li> <li>2. Existe-t-il un mécanisme de coordination multisectoriel lié à la migration ?</li> <li>3. Les pouvoirs publics canalisent-ils les ressources nécessaires pour améliorer la cohérence ?</li> <li>4. Les ministères gouvernementaux engagés dans des activités de migration de main-d'œuvre (par exemple, le ministère du Travail) ont-ils mis en place des politiques et des programmes solides pour régir l'industrie du recrutement et les parties prenantes connexes ?</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Quelle est la capacité des institutions de l'état à recueillir des données pertinentes sur les migrations ?</li> <li>2. Comment soutenir les institutions nationales pour améliorer la collecte, la gestion et l'utilisation des données administratives sur la migration et les migrants ?</li> <li>3. Les institutions de l'état de droit ont-elles besoin d'un soutien pour accroître l'inclusivité et l'accessibilité des services de justice et de sécurité ?</li> </ol>
	Cochez si une consultation est nécessaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un partenaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un bénéficiaire :

Parties prenantes	Questions		
	Expérience	Rôles	Besoins
<p><b>Gouvernements infranationaux (y compris les municipalités, les autorités municipales et les conseils de district/ régionaux)</b></p> <p><i>Sous-secteurs concernés :</i></p> 	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Comment les parties prenantes des gouvernements locaux comprennent-elles la migration et quelle est leur attitude à son égard ? Cela diffère-t-il selon les différentes catégories de migrants ?</li> <li>2. Quelle est la situation des migrants et de la migration dans leurs localités ? Quels sont les avantages et les défis connexes ? (Tenir compte des différentes catégories de migrants et des expériences sexospécifiques dans une localité donnée.)</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Quel est le rôle des entités gouvernementales locales dans la prise de décision et la mise en œuvre des politiques et programmes liés à la migration ?</li> <li>2. Quels dirigeants locaux (informels ou formels) jouent un rôle particulièrement important dans la (ré) intégration des migrants et dans l'accueil des personnes déplacées ?</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les entités gouvernementales locales ont-elles les compétences et les ressources humaines ou financières nécessaires pour intégrer la migration dans la façon dont elles planifient et fournissent les services ?</li> <li>2. Les dirigeants locaux (informels ou formels) ont-ils besoin de soutien pour améliorer la cohésion sociale et lutter contre la discrimination ?</li> <li>3. Les dirigeants locaux (formels et informels) ont-ils besoin de soutien pour améliorer la prise en compte du genre ou la répartition (par catégories de migrants) dans la planification et la prestation de services ?</li> </ol>
	Cochez si une consultation est nécessaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un partenaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un bénéficiaire :

Parties prenantes	Questions		
	Expérience	Rôles	Besoins
<p><b>Société civile (y compris les institutions universitaires, les établissements de formation, les ONG, les organisations confessionnelles, les médias et les chefs religieux et traditionnels)</b></p> <p><i>Sous-secteurs concernés :</i></p> 	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Existe-t-il une collaboration efficace entre le gouvernement et les acteurs de la société civile qui travaillent dans le domaine de la migration ?</li> <li>2. Les organisations de la société civile s'impliquent-elles pour soutenir la recherche et le plaidoyer en matière de migration ?</li> <li>3. Comment la migration ou les migrants sont-ils présentés dans les médias ?</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Y a-t-il une forte représentation des migrants dans la société civile, y compris des personnes déplacées ?</li> <li>2. Les parties prenantes des médias ont-elles une influence importante sur l'opinion publique à propos de la migration ?</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les parties prenantes disposent-elles de capacités et de ressources humaines et financières suffisantes pour soutenir l'insertion des migrants et leur capacité à exercer leurs droits ?</li> <li>2. Comment les universités et autres instituts de recherche sont-ils mobilisés pour fournir des données et des preuves sur les migrants et la migration ?</li> <li>3. La société civile dispose-t-elle d'un espace civique suffisant pour défendre des questions telles que les droits des migrants ?</li> </ol>
	Cochez si une consultation est nécessaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un partenaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un bénéficiaire :
<p><b>Secteur privé (y compris les associations industrielles et patronales)</b></p> <p><i>Sous-secteurs concernés :</i></p> 	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Quels obstacles politiques et pratiques (y compris les barrières linguistiques, la reconnaissance des certificats, etc.) le secteur privé rencontre-t-il pour employer des migrants ?</li> <li>2. Les employeurs appliquent-ils des codes de conduite pour promouvoir le recrutement éthique de travailleurs migrants de tous les genres ? Cela s'applique-t-il à toute la chaîne d'approvisionnement ?</li> <li>3. Dans quelle mesure le gouvernement a-t-il la possibilité de demander des comptes aux entités du secteur privé au sujet des violations des droits de l'homme au sein des entreprises ?</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Dans quelle mesure les organisations d'employeurs et de travailleurs participent-elles à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des politiques/stratégies migratoires ?</li> <li>2. Des agences de recrutement privées opèrent-elles dans le pays et sont-elles réglementées ?</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le secteur privé protège-t-il efficacement les droits des travailleurs migrants ?</li> <li>2. Les employeurs ont-ils mis en place des démarches pour offrir des opportunités professionnelles aux travailleurs migrants sur leur lieu de travail (y compris le perfectionnement des compétences) ?</li> </ol>
	Cochez si une consultation est nécessaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un partenaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un bénéficiaire :

Parties prenantes	Questions		
	Expérience	Rôles	Besoins
<b>Organisations internationales</b>  <b>Sous-secteurs concernés :</b> 	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Quels types de mesures les organisations internationales et autres réseaux pertinents entreprennent-ils en matière de migration et de gouvernance dans le contexte spécifique ? S'engagent-elles avec la société civile ou d'autres partenaires ?</li> <li>2. Comment les organisations internationales partagent-elles les données, expériences et autres ressources liées à la migration pour les interventions en matière de migration et de gouvernance ?</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les organisations internationales, en particulier l'OIM, le PNUD et d'autres organisations actives dans le domaine de la migration, ont-elles des bureaux dans les pays partenaires et sont-elles engagées en tant que partenaires techniques ou agences de mise en œuvre ?</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les mécanismes soutenus par les organisations internationales sont-ils mis à contribution pour échanger des informations et établir des partenariats sur la migration et la gouvernance ?</li> </ol>
	Cochez si une consultation est nécessaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un partenaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un bénéficiaire :
<b>Autres agences de coopération au développement</b>  <b>Sous-secteurs concernés :</b> 	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les agences de coopération au développement ont-elles des interventions passées, en cours ou à venir intéressantes concernant la migration et la gouvernance ?</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Existe-t-il un mécanisme de coordination sectoriel en matière de gouvernance ? Si oui, celui-ci inclut-il la migration ?</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les agences de coopération au développement ont-elles besoin d'un soutien ou d'un renforcement de leurs capacités en ce qui concerne les liens entre la migration et la gouvernance, et la manière d'en tenir compte dans les interventions de développement ?</li> </ol>
	Cochez si une consultation est nécessaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un partenaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un bénéficiaire :

<b>Partenaire(s) clé(s) des Nations Unies</b>	FAO, OIT, OIM, PNUD, UNESCO, FNUAP, UNICEF, ONUDI, ONUSIDA, ONU Femmes, OMC, OMS	
<b>Principaux partenaires gouvernementaux</b>	Parlementaires et partis politiques	
	Unité de travail de la communauté économique régionale	
	Entité responsable du travail/de l'emploi et des services sociaux	
	Entité responsable de l'éducation	
	Entité responsable de la santé	
	Entité responsable du genre et de la jeunesse	
	Entité responsable de la justice et des affaires intérieures/de la sécurité	
	Entités responsables du logement	
	Entité responsable des affaires étrangères	
	Gouvernements locaux et régionaux	
	Conseils locaux et régionaux	
	Entités centrales de coordination telles que le Cabinet du Premier ministre	
<b>Autres partenaires potentiels</b>	Organes et institutions nationaux de défense des droits de l'homme	
	Milieu universitaire	
	Prestataires de services de protection sociale	
	Associations de migrants	
	Associations de travailleurs migrants	
	Associations de la diaspora	
	Syndicats	
	Employeurs	
	Services d'aide juridique	
	Média	
	Organisations non gouvernementales	
Associations de gouvernements locaux		

# OUTIL 5 : ANALYSE DES PROBLÈMES

## Pourquoi utiliser cet outil ?

L'Analyse des problèmes est utile pour explorer les barrières ou les goulots d'étranglement, du point de vue de la migration, qui peuvent avoir été identifiés pendant la phase de programmation et pour élaborer des interventions potentielles de gouvernance destinées à y répondre.

## Quand utiliser cet outil ?

Cet outil peut être utilisé pendant la phase de conception du cycle.



## Comment utiliser cet outil ?

L'utilisateur peut consulter les exemples fournis de problèmes potentiels liés à la migration et à la gouvernance dans les différents sous-secteurs qui l'intéressent ou sur lesquels il se concentre. En fonction des problèmes les plus pertinents pour le contexte donné, l'utilisateur peut alors consulter la liste des interventions possibles (c'est-à-dire les domaines prioritaires de soutien) pour répondre au(x) problème(s) qui ont été identifié(s). Lors de l'analyse des problèmes, il est important de prendre en compte les problèmes auxquels sont confrontés les différents groupes socio-économiques, y compris les différences de genre et d'âge, ainsi que les besoins des personnes handicapées et des migrants en situation vulnérable.

Sous-secteurs	Exemples de problèmes identifiés	Interventions potentielles
Domaines transversaux 	<b>L'inégalité entre les sexes empêche les migrants de certaines catégories de genre d'accéder aux services et de participer aux processus de gouvernance.</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Veiller à ce que la prestation des services publics tienne compte des dimensions sexospécifiques de la migration et assure l'égalité d'accès pour tous.</li><li>2. Mettre en place des mesures spécifiques pour soutenir l'inclusion et la participation des migrants de tous les genres aux processus de gouvernance.</li><li>3. Concevoir des interventions qui favorisent la diversité et l'inclusion et qui s'attaquent aux obstacles sexospécifiques à l'intégration et à la cohésion sociale.</li></ol>
	<b>Les migrants n'ont pas un accès égal à la technologie numérique, ce qui constitue un obstacle à l'exercice de leurs droits, notamment un accès limité à l'information et à des possibilités de participation.</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Veiller à ce que l'accès des migrants à la technologie numérique soit amélioré et à ce que la participation aux systèmes de gouvernance qui repose sur la technologie numérique tienne compte des besoins et des expériences des migrants.</li></ol>



Notez toute intervention potentielle qui devrait être envisagée.

Sous-secteurs	Exemples de problèmes identifiés	Interventions potentielles
<b>Droits de l'homme, état de droit, sécurité et justice</b> 	<b>Les droits de l'homme des migrants ne sont pas respectés, ce qui affecte leur sécurité, leur bien-être et leur développement.</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Travailler avec les pays partenaires pour sensibiliser les institutions de l'état et les autres acteurs de la gouvernance aux droits sociaux, économiques, civils (et politiques) des migrants de tous genres, catégories, âges, origines ethniques et races.</li> <li>2. Encourager les pays partenaires à signer, ratifier et nationaliser les accords internationaux relatifs aux droits des migrants, y compris des formations pour les fonctionnaires et autres parties prenantes chargées de la mise en œuvre.</li> <li>3. Encourager les gouvernements des pays partenaires et les parties prenantes de la société civile à éduquer et à informer les populations migrantes sur leurs droits légaux, y compris l'accès à l'aide juridique, et à sensibiliser l'ensemble de la population afin de promouvoir l'inclusion.</li> </ol>
	<b>La mise en œuvre des cadres juridiques et politiques est liée au statut juridique et à la citoyenneté, ce qui rend difficile pour les migrants (en particulier ceux en situation irrégulière) de revendiquer leurs droits dans la pratique.</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Consulter les décideurs politiques pour explorer les options permettant d'étendre les protections et la couverture aux migrants, y compris les migrants en situation irrégulière.</li> <li>2. Travailler avec les prestataires de services mettant en œuvre des cadres juridiques et politiques pour démontrer les raisons pour lesquelles les migrants devraient être inclus et la manière dont cela pourrait se faire.</li> </ol>
	<b>Un faible État de droit réduit la capacité des états à faciliter des migrations sûres, ordonnées et régulières.</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Aider les pays partenaires à inclure la migration ou la protection des migrants dans les efforts visant à renforcer les institutions de l'état de droit et les services sociaux.</li> <li>2. Travailler avec les entités gouvernementales pour améliorer la procédure régulière et réduire les expulsions illégales ou les détentions arbitraires.</li> <li>3. Soutenir les organisations de la société civile axées sur la migration dans les pays partenaires pour plaider en faveur d'un traitement équitable des migrants dans le système juridique, et pour la non-criminalisation de la migration irrégulière (infraction administrative uniquement).</li> <li>4. Encourager les pays partenaires à inclure les questions migratoires dans les programmes de sensibilisation du public liés à l'état de droit.</li> <li>5. Examiner les capacités des pays partenaires à répondre aux problèmes de trafic de migrants et de traite des êtres humains dans le cadre d'interventions visant à renforcer l'état de droit.</li> </ol>
	<b>Le manque de justice contribue aux conflits et à l'instabilité au sein des pays, entraînant des déplacements.</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Travailler avec des partenaires, y compris la société civile, pour mettre en œuvre des activités de prévention des conflits et de cohésion sociale.</li> <li>2. Assurer un accès égal et effectif à la justice, y compris en fournissant des services d'aide juridique aux migrants (par exemple, éliminer les obstacles à un accès approprié, tels que le manque d'informations, les barrières linguistiques, le besoin d'aide et d'assistance juridiques, etc.).</li> </ol>

Sous-secteurs	Exemples de problèmes identifiés	Interventions potentielles
...		<ol style="list-style-type: none"> <li>3. Identifier et impliquer les institutions/acteurs intervenant dans l'équilibre des pouvoirs, qui pourraient assurer le contrôle civil et la surveillance démocratique du secteur de la justice (par exemple, le médiateur, le Parlement, les Commissions indépendantes des droits de l'homme, la Cour des comptes, les organisations de la société civile).</li> <li>4. Renforcer la capacité de la société civile à garantir que les interventions soient adaptées aux besoins des personnes déplacées dans les communautés vulnérables.</li> <li>5. Renforcer les capacités institutionnelles et administratives des institutions judiciaires pour répondre aux besoins et aux préoccupations en matière de protection et pour permettre une exécution correcte des décisions.</li> </ol>
	<p><b>Les agents publics, y compris la police, peuvent ne pas être sensibilisés aux droits et aux protections juridiques auxquels les migrants devraient avoir accès.</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Renforcer les connaissances des services de police et d'application de la loi, du système judiciaire et des services d'aide juridique sur le droit et les normes internationaux pertinents, les droits des migrants et les approches fondées sur les droits.</li> <li>2. Informer les services de police et d'application de la loi, le système judiciaire et les services d'aide juridique publique des types de protections disponibles pour les migrants et de la manière d'être sensibles aux migrants.</li> </ol>
	<p><b>Les migrants en situation de vulnérabilité peuvent hésiter à demander justice ou à demander des protections juridiques et ne pas être conscients de leurs droits de le faire.</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Travailler avec les migrants et les associations de migrants pour leur donner les moyens de connaître leurs droits et les protections juridiques et judiciaires existantes.</li> <li>2. Travailler avec des prestataires de services de justice et de protection juridique pour fournir des services adaptés aux migrants (par exemple, traduction ou pare-feu).</li> </ol>
<p> Notez toute intervention potentielle qui devrait être envisagée.</p> <div data-bbox="215 1384 1369 1473" style="border: 1px solid #ccc; height: 40px; width: 100%;"></div>		
<p><b>Participation et représentation</b></p> 	<p><b>La participation limitée des migrants aux institutions et aux processus étatiques et non étatiques réduit l'efficacité et l'inclusivité de l'élaboration des politiques, avec des obstacles notables pour les migrants de genres particuliers.</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Promouvoir l'inclusion des migrants dans les institutions et processus étatiques et non étatiques à travers : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. La mise en place de mécanismes significatifs qui incluent les migrants de tous les groupes de genres dans les processus d'élaboration des politiques (par exemple, des conseils de migrants, des comités consultatifs, la conception de forums ou des tables rondes sur des questions de politique publique spécifiques).</li> <li>b. L'apport d'un soutien aux organisations de migrants et de diaspora ainsi qu'à d'autres organisations de la société civile qui travaillent avec des migrants de tous les groupes de genres.</li> <li>c. Un encouragement à la participation et à la représentation formelle et informelle des migrants dans les institutions et processus étatiques et non étatiques, tels que les élections, les partis politiques ou les organes consultatifs.</li> </ol> </li> </ol>

Sous-secteurs	Exemples de problèmes identifiés	Interventions potentielles
...		<ol style="list-style-type: none"> <li>2. Fournir des capacités et des espaces aux associations de migrants et de diaspora afin de leur permettre de participer de manière significative aux processus de planification et de politique et de contribuer aux processus de développement.</li> <li>3. Renforcer l'engagement multipartite au niveau local pour une plus grande participation communautaire et l'inclusion des groupes marginalisés, y compris les migrants.</li> </ol>
	<b>L'exclusion des migrants ou de groupes spécifiques de migrants des processus décisionnels menace la cohésion sociale.</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Soutenir les processus visant à autonomiser les migrants de tous les genres, en particulier les femmes, et à leur permettre de participer à la prise de décisions.</li> <li>2. Travailler avec les pays partenaires pour surmonter les obstacles à la participation, par exemple en mettant en place les systèmes nécessaires pour que les migrants et les apatrides aient une identité juridique enregistrée.</li> <li>3. Sensibiliser à l'importance de la diversité de la représentation et des voix des migrants dans le processus de prise de décision.</li> <li>4. Faciliter les efforts visant à ce que la diaspora participe de manière constructive à l'élaboration des politiques dans son pays d'origine.</li> </ol>
	<b>L'absence de documents ou de preuves d'identité légale est un obstacle à la participation des migrants.</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Travailler avec les officiers d'état civil et les autres acteurs concernés pour mettre en place des systèmes inclusifs afin de faciliter l'enregistrement de l'état civil (y compris l'enregistrement des naissances des enfants de migrants).</li> <li>2. Promouvoir la mise en œuvre de l'identité juridique numérique et de l'innovation pertinente pour enregistrer les migrants sans titres d'identité légaux au format papier/plastique, d'une manière qui garantit la protection des données et de la vie privée.</li> <li>3. Offrir une assistance ciblée aux personnes déplacées qui ont accès à des documents, y compris des documents d'identité.</li> <li>4. Soutenir la mise en œuvre des directives du DAES, de l'UNICEF et de l'OMS pour améliorer l'enregistrement des naissances et des décès dans les pays à faible revenu.</li> </ol>
...	<b>Les migrants font face à des difficultés pour participer aux élections (dans les pays d'origine et de destination).</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Soutenir la coordination entre les pays d'origine et de destination en abordant les questions du statut politique des migrants et de leur participation aux élections locales, régionales et nationales.</li> <li>2. Veiller à ce que les missions diplomatiques à l'étranger, les autorités consulaires et les ambassades disposent d'un personnel formé pour traiter les questions qui préoccupent la diaspora (y compris le vote à l'étranger si les lois du pays d'origine le prévoient).</li> <li>3. Travailler avec les acteurs concernés pour encourager et faciliter le droit des migrants de voter, de se présenter aux élections locales, régionales et nationales après une période de résidence maximale, d'assumer des fonctions de représentation publique et de participer efficacement à l'élaboration des politiques.</li> </ol>



Notez toute intervention potentielle qui devrait être envisagée.

Sous-secteurs	Exemples de problèmes identifiés	Interventions potentielles
<b>Administration publique, lutte contre la corruption et gestion des finances publiques</b> 	<b>Des mandats peu clairs ou de la méfiance entre les gouvernements nationaux et infranationaux, ce qui provoque des conflits sur les mandats et une mauvaise gestion des migrations.</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Évaluer les facteurs qui contribuent à la méfiance et promouvoir un débat sain et éclairé sur les questions de décentralisation et de fédéralisme et sur ce que cela signifie pour la cohésion sociale.</li> </ol>
	<b>Manque d'informations disponibles sur la migration ou les migrants pour guider la planification et la budgétisation du secteur public.</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Plaider pour que tous les groupes de migrants soient inclus dans les cadres juridiques et législatifs concernés.</li> <li>2. Développer la capacité des institutions publiques à recueillir des données à jour, précises et réparties pour l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes, y compris des données sur la migration, et à assurer la disponibilité publique de ces données.</li> <li>3. Travailler avec des institutions de recherche, des universités et d'autres partenaires pour explorer et utiliser des méthodes plus efficaces de collecte de données sur la migration.</li> <li>4. Travailler avec les pays partenaires afin de s'assurer que des données précises et réparties sur la migration, provenant d'institutions formelles et informelles, sont mises à la disposition des décideurs politiques, et intégrées efficacement dans l'élaboration des politiques relatives à la migration.</li> </ol>
	<b>Les goulots d'étranglement dans l'enregistrement de l'état civil peuvent compliquer l'intégration des migrants et leur capacité à contribuer au développement durable.</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Effectuer une évaluation pour comprendre les goulots d'étranglement de l'enregistrement de l'état civil auxquels les migrants et les non-migrants sont confrontés, la manière dont ils diffèrent d'un groupe à l'autre (par exemple, les exigences documentaires imposées, les barrières linguistiques) et la façon de les surmonter.</li> <li>2. Travailler avec les partenaires pour améliorer l'enregistrement des personnes et des groupes vulnérables, y compris les migrants.</li> <li>3. Soutenir les exercices mobiles d'enregistrement de l'état civil (par exemple, l'enregistrement des naissances) dans les zones où vivent les migrants, les réfugiés et les communautés apatrides (HCNUR, 2017).</li> </ol>

Sous-secteurs	Exemples de problèmes identifiés	Interventions potentielles
...	Un manque de capacités des institutions et du secteur public rend difficile pour les États de promouvoir une migration sûre, ordonnée et régulière, ou d'en bénéficier.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Renforcer les capacités des institutions engagées dans la gouvernance des migrations pour faciliter des migrations sûres, ordonnées et régulières.</li> <li>2. Travailler avec les administrateurs publics pour s'assurer que des ressources humaines et financières transparentes et responsables sont en place pour améliorer la gestion des migrations.</li> <li>3. Fournir un soutien aux parties prenantes du secteur public pour intégrer les migrants sur le marché du travail afin qu'ils puissent élargir l'assiette fiscale et contribuer à générer des gains fiscaux plus élevés.</li> </ol>
	Des institutions faibles, inefficaces et corrompues menacent la protection des migrants ou agissent comme un moteur, un facilitateur ou un obstacle à la migration.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Travailler avec les pays partenaires pour améliorer la capacité de surveillance des institutions gouvernementales ou le soutien au médiateur afin de renforcer les procédures de plainte.</li> <li>2. Intégrer la migration dans les interventions qui visent à renforcer la transparence et la responsabilité institutionnelles et à réduire les facteurs structurels de la migration.</li> <li>3. Soutenir les initiatives de gouvernance électronique pour rendre le secteur public plus transparent et responsable, renforçant ainsi la confiance du public dans les gouvernements.</li> <li>4. Renforcer les capacités en matière d'immigration et de gestion des frontières fondées sur les droits.</li> </ol>



Notez toute intervention potentielle qui devrait être envisagée.

<b>Gouvernance locale et sur plusieurs niveaux</b> 	<b>Le manque de clarté des mandats ou le manque de coordination des politiques affecte la mesure dans laquelle les gouvernements locaux peuvent répondre aux besoins des migrants et inclure les migrants dans le développement local.</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Évaluer la cohérence entre les politiques locales, nationales et internationales liées à la migration.</li> <li>2. Promouvoir la cohérence verticale des politiques et la coopération entre les gouvernements locaux et nationaux.</li> </ol>
	<b>Sensibilisation et ressources humaines et financières au niveau local pour répondre aux défis et opportunités des migrants limités.</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Travailler avec les pays partenaires pour élaborer une gouvernance locale efficace ainsi qu'un programme de développement local qui inclut la migration ou qui intègre un environnement législatif permettant d'inclure la migration.</li> <li>2. Promouvoir des approches territoriales pour i) assurer des initiatives intégrées de développement local afin que les ressources disponibles ne soient pas cloisonnées et puissent relever les défis et saisir les opportunités migratoires entre les secteurs et les parties prenantes dans une zone donnée et ii) faciliter la coopération décentralisée au développement entre les territoires afin de renforcer les capacités locales de développement.</li> </ol>

Sous-secteurs	Exemples de problèmes identifiés	Interventions potentielles
...	...	<ol style="list-style-type: none"> <li>3. Renforcer les capacités de crise aux niveaux décentralisé et local des gouvernements, y compris la planification d'urgence et la budgétisation.</li> <li>4. Renforcer les plate-formes participatives locales avec le gouvernement local et d'autres institutions locales pertinentes.</li> <li>5. Plaider en faveur d'une meilleure compréhension de la migration et du développement aux niveaux local et national en créant des mécanismes ou des plate-formes de dialogue.</li> <li>6. Mettre en place des mécanismes interinstitutionnels pour traiter les questions de gouvernance et de migration, en consultation avec les parties prenantes concernées comme les associations de migrants.</li> </ol>
	<b>Les migrants, en particulier ceux en situation irrégulière, ont des difficultés à accéder aux services au niveau local.</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Effectuer des évaluations des besoins locaux ainsi que d'autres activités locales de collecte de données pour orienter la prestation de services, la planification et la budgétisation de manière adaptée aux migrants et en tenant compte des besoins de services répartis (par genre, âge, etc..).</li> <li>2. Améliorer l'accès à un logement adéquat, à l'énergie, à l'eau et à l'assainissement pour tous les membres de la communauté, y compris les migrants.</li> <li>3. Promouvoir des « pare-feu » entre les services d'immigration et les fournisseurs de services pour les migrants à la recherche de soins de santé, d'éducation, de soutien juridique et d'autres types d'assistance.</li> <li>4. Fournir des documents traduits et des services d'interprétation pour éliminer les barrières linguistiques qui pourraient entraver la connaissance des services locaux et leur accès.</li> </ol>
	<b>Le manque d'efficacité, de cohérence et de mise en œuvre de la législation à différents niveaux porte atteinte aux droits et à la protection des migrants.</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Évaluer les forces et les faiblesses du cadre juridique pour comprendre l'étendue des droits et des protections juridiques accordés aux migrants à tous les niveaux de gouvernance.</li> <li>2. Promouvoir la compatibilité des cadres juridiques nationaux avec les droits internationaux de l'homme, des réfugiés et le droit humanitaire et les normes associées.</li> <li>3. Identifier les domaines de réforme législative et les solutions durables qui peuvent être mises en œuvre au niveau local.</li> </ol>



Notez toute intervention potentielle qui devrait être envisagée.

# OUTIL 6 : ANALYSE DES RISQUES

## Pourquoi utiliser cet outil ?

L'Analyse des risques est utile pour identifier les risques<sup>20</sup> pour les interventions de gouvernance ayant une dimension migratoire (c'est-à-dire les risques pour la réalisation des objectifs de l'intervention), ainsi que les mesures visant à atténuer ces risques. L'identification des risques pendant la phase de formulation permet de s'assurer que des mesures sont instaurées pendant la mise en œuvre pour remédier à ces risques.

## Quand utiliser cet outil ?

Cet outil peut être utilisé pendant la phase de conception.



## Comment utiliser cet outil<sup>21</sup> ?

L'utilisateur peut examiner les exemples de risques possibles liés à la migration pour une intervention et les conséquences possibles de ceux-ci. Les risques doivent être contextualisés en fonction du pays ou de la région concernés et des dynamiques en jeu. En fonction du contexte, les utilisateurs peuvent déterminer s'il s'agit d'un risque élevé, moyen ou faible. Une fois les risques identifiés, l'outil fournit des exemples de mesures qui peuvent être intégrées à la programmation pour traiter les facteurs de risque.

Exemples de risques	Indiquer le niveau de risque			Mesures d'atténuation potentielles
	Bas (B), Moyen (M), Haut (H)			
	B	M	H	
Manque de responsabilisation et de transparence des institutions publiques.				Collaborer avec des organisations de la société civile axées sur la transparence et la lutte contre la corruption.
				Consulter diverses parties prenantes, y compris les migrants et les communautés, pour comprendre comment ces facteurs influencent les expériences de migration.
				Travailler avec des partenaires, y compris des associations de migrants, pour comprendre comment améliorer la transparence et la responsabilité des institutions publiques.
				Réfléchir à la façon de collaborer avec les médias sur cette question.
				Étudier la législation pertinente sur cette question, y compris le droit à l'information.

20. Ces risques peuvent être liés à des facteurs économiques, politiques, sociaux, environnementaux, climatiques ou de sécurité.

21. Cet outil peut être utilisé, quels que soient les sous-secteurs concernés ou visés.

Exemples de risques	Indiquer le niveau de risque			Mesures d'atténuation potentielles
	Bas (B), Moyen (M), Haut (H)			
	B	M	H	
Certains segments de la population ne considèrent pas comme légitimes les dirigeants.				<p>Consulter diverses parties prenantes, y compris les migrants et les communautés, tout au long de l'intervention pour évaluer si les dirigeants soutiennent ou facilitent des processus équitables, inclusifs et efficaces.</p> <p>Soutenir les efforts visant à rendre les dirigeants plus responsables et plus réactifs.</p> <p>S'assurer dès le début des interventions que a) des voies de communication efficaces avec les groupes potentiellement exclus et b) des mécanismes de règlement des réclamations à l'intention des communautés, sont établis.</p> <p>Évaluer le rôle potentiel que diverses organisations non étatiques pourraient jouer dans l'intervention.</p>
Les réponses ou les mesures sont inefficaces ou préjudiciables à la dynamique des conflits, aux parties prenantes associées ou aux entités d'exécution (UNSDG, 2016).				<p>Veiller à ce que les interventions s'attaquent efficacement aux facteurs de conflit et s'engagent dans les moteurs de la paix, y compris la médiation communautaire et d'autres pratiques de médiation des conflits.</p> <p>Évaluer les réponses politiques au conflit actuelles et toutes les questions sous-jacentes qui doivent être abordées.</p>
Opposition à l'inclusion des migrants (ou de catégories spécifiques de migrants) en tant que bénéficiaires.				<p>Informar les parties prenantes de l'importance, des avantages ainsi que des obligations internationales associées de l'inclusion des migrants dans les interventions de gouvernance.</p> <p>Impliquer les dirigeants politiques et communautaires en tant que champions pour défendre l'importance d'inclure les migrants de tous genres et de tous âges.</p> <p>Adopter une approche par zone et veiller à ce que (le cas échéant) les migrants et les communautés de destination bénéficient également de l'intervention.</p>
Les migrants ne peuvent pas bénéficier de l'intervention.				<p>Encourager le partenaire à étudier les obstacles juridiques, économiques ou sociaux qui contribuent à l'exclusion des migrants de tous les genres dans les interventions de gouvernance.</p> <p>Amender les documents de projet ou de programme en tenant compte des besoins et des obstacles rencontrés par les migrants.</p>

Exemples de risques	Indiquer le niveau de risque			Mesures d'atténuation potentielles
	Bas (B), Moyen (M), Haut (H)			
	B	M	H	
Hypothèses inexactes et attitudes négatives à l'égard des migrants.				<p>Veiller à ce que les objectifs liés à la migration des partenaires du projet soient alignés et qu'ils soient clairement énoncés dans les documents du projet ou du programme.</p> <p>Compléter les interventions existantes en matière de gouvernance par une formation liée à la migration et un renforcement des capacités pour les partenaires du secteur public.</p> <p>Travailler avec les parties prenantes de la communication et les médias pour une communication plus nuancée sur la migration.</p>
Changement de régime politique ou de personnel clé.				<p>S'assurer que tous les aspects d'une intervention sont bien documentés et formalisés (dans la mesure du possible) afin de prévenir les lacunes et les changements d'approche lors des changements d'administration.</p> <p>Mettre l'accent sur la construction d'une bonne base de données probantes sur la migration et les droits des migrants pour étayer et justifier l'intervention.</p> <p>Documenter les résultats de l'intervention à chaque étape afin de disposer, si nécessaire, d'arguments de plaidoyer lors d'un changement de personnel.</p>

# OUTIL 7 : THÉORIE DU CHANGEMENT

## Pourquoi utiliser cet outil ?

La Théorie du changement aide à formuler la logique d'une intervention de gouvernance. Elle fournit des résultats standards qui peuvent aider à garantir que l'intervention intègre et répond aux facteurs liés à la migration identifiés. Les résultats de l'outil sont tous conformes et contribuent à la réalisation des ODD.

## Quand utiliser cet outil ?

Cet outil doit être utilisé principalement dans la phase de conception, lorsque la logique globale d'une intervention est élaborée. La logique de l'intervention s'appuiera sur l'analyse réalisée lors de la phase de programmation ainsi que sur l'Analyse des problèmes (Outil 5).



## Comment utiliser cet outil ?

L'utilisateur peut s'appuyer sur l'ensemble générique de résultats (à différents niveaux) de l'outil en fonction du sous-secteur d'intérêt afin de formuler la logique d'une intervention. De nombreux résultats font référence aux migrants, aux personnes déplacées ou aux communautés<sup>22</sup> afin de laisser à l'utilisateur la possibilité de choisir le terme ou la partie prenante qu'il souhaite cibler. La formulation des résultats peut être adaptée ou extraite de l'outil pour s'aligner sur les besoins spécifiques du pays ou de la région. Les encadrés sous chaque résultat peuvent être utilisés pour noter quels résultats sont pertinents et comment ils pourraient être adaptés à la logique de l'intervention. Pour voir si les résultats correspondent aux cibles des ODD, consultez les notes de bas de page pertinentes dans la Banque d'indicateurs (Outil 8) et l'Annexe VI : Exemples de cibles pertinentes des ODD.

22. Les communautés mentionnées dans cet outil peuvent être la communauté d'origine, de destination, de transit ou de retour, selon le pays ou la région en question.



**CHANGEMENT DANS LA QUALITÉ DE VIE**

Ajoutez des données en fonction de votre contexte.

Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés jouissent d'un accès égal à la justice et leurs droits fondamentaux sont respectés.

Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés bénéficient de processus civiques et politiques inclusifs et participatifs.

Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés bénéficient d'une administration et de finances publiques efficaces, inclusives et transparentes.

Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés bénéficient d'un processus de prise de décision et d'institutions cohérents et représentatifs à tous les niveaux.

**OBJECTIFS SPÉCIFIQUES**

**CHANGEMENT INSTITUTIONNEL ET COMPORTEMENTAL**

Ajoutez des données en fonction de votre contexte.

- 1.1 : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés ont accès aux services juridiques et aux institutions judiciaires.
- 1.2 : Les organes judiciaires et les forces de l'ordre concernés protègent les droits des migrants, des personnes déplacées ou des communautés et garantissent l'égalité d'accès à la justice pour tous.
- 1.3 : Les décideurs politiques incluent la migration dans les systèmes et processus judiciaires et législatifs.
- 1.4 : Les décideurs politiques assurent la protection des libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux.

- 2.1 : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés de tous les genres s'engagent dans une participation pleine et effective et ont accès à l'égalité des chances pour le leadership.
- 2.2 : Les décideurs politiques mettent en place des systèmes d'identité juridique complets et interopérables fondés sur l'enregistrement de l'état civil, de la naissance à la mort.
- 2.3 : Les décideurs politiques veillent à ce que les migrants, les personnes déplacées ou les communautés participent au processus de prise de décision réactive, inclusive, participative et représentative.

- 3.1 : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés ont accès à des services publics efficaces, inclusifs et transparents.
- 3.2 : Les décideurs politiques luttent activement contre la corruption et la subordination au sein des entités gouvernementales locales et nationales.
- 3.3 : Les décideurs politiques intègrent les considérations relatives à la migration dans les politiques du secteur public et la planification, la prestation et le financement des services publics.

- 4.1 : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés sont consultés au cours de la planification du développement et de l'élaboration des politiques à tous les niveaux.
- 4.2 : Les décideurs politiques mettent en place des approches ciblées, coordonnées et cohérentes pour le développement national et local, qui tiennent compte des migrants, des personnes déplacées ou des communautés.

**Hypothèse**  
La volonté des migrants et des communautés et l'engagement politique en faveur du changement.

**RÉSULTATS ATTENDUS**

**CHANGEMENT DANS LES CONNAISSANCES ET LES COMPÉTENCES**

Ajoutez des données en fonction de votre contexte.

- 1.1.1 : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés connaissent leurs droits et se sentent habilités à les revendiquer.
- 1.2.1 : Les autorités judiciaires et les forces de l'ordre disposent du savoir-faire, des outils et des ressources nécessaires pour faire respecter les droits et l'accès à la justice des migrants, des personnes déplacées ou des communautés.
- 1.2.2 : Les entités judiciaires et les forces de l'ordre ont le savoir-faire nécessaire pour soutenir les mécanismes et les possibilités d'accès aux institutions juridiques et judiciaires des migrants, des personnes déplacées ou des communautés.
- 1.3.1 : Les décideurs politiques disposent de données précises et du savoir-faire pour intégrer la migration et le déplacement dans les systèmes et processus judiciaires et législatifs.
- 1.4.1 : Les décideurs politiques disposent du savoir-faire nécessaire pour protéger les libertés fondamentales.

- 2.1.1 : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés disposent du savoir-faire et de la capacité nécessaires pour participer aux processus de prise de décision et d'accéder à des opportunités de leadership.
- 2.2.1 : Les décideurs politiques disposent du savoir-faire et des outils nécessaires pour développer un système d'identité juridique complet et interopérable.
- 2.2.2 : Les décideurs politiques ont la capacité d'assurer une identité juridique universelle.
- 2.3.1 : Les décideurs politiques disposent du savoir-faire nécessaire pour inclure les migrants, les personnes déplacées ou les communautés dans des processus décisionnels réactifs, inclusifs, participatifs et représentatifs.

- 3.1.1 : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés ont le savoir-faire nécessaire pour accéder à des services publics efficaces, inclusifs et transparents.
- 3.2.1 : Les décideurs politiques disposent du savoir-faire et de la capacité nécessaires pour assurer la transparence de la planification, de la budgétisation et de la mise en œuvre du secteur public au sein des entités gouvernementales locales et nationales.
- 3.2.2 : Les décideurs politiques disposent du savoir-faire et de la capacité nécessaires pour instaurer la confiance dans les services publics auprès des migrants, des personnes déplacées ou des communautés.
- 3.2.3 : Les décideurs politiques ont mis en place des mécanismes de conformité et de coordination avec la société civile, les organismes du secteur privé et les associations de migrants pour lutter contre la corruption et la subordination au sein des entités gouvernementales locales et nationales.
- 3.3.1 : Les décideurs politiques disposent du savoir-faire pour intégrer la migration dans les politiques du secteur public et la planification, la prestation et le financement des services publics.

- 4.1.1 : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés ont le savoir-faire pour participer à la planification du développement et à l'élaboration des politiques à tous les niveaux, et ils se sentent habilités à le faire.
- 4.2.1 : Les décideurs politiques disposent de mécanismes de coordination à plusieurs niveaux en matière de migration et de développement.
- 4.2.2 : Les décideurs politiques aux niveaux national et local ont les compétences et les ressources administratives nécessaires pour travailler sur la migration.

**Hypothèse**  
Les changements de compétences entraînent des changements de comportement.

**Activités**

Formation, développement d'outils, partenariats, assistance directe, mécanismes de coordination, dialogue politique, développement communautaire, etc..

# OUTIL 8 : BANQUE D'INDICATEURS

## Pourquoi utiliser cet outil ?

La Banque d'indicateurs fournit un ensemble complet d'indicateurs (alignés si possible sur les ODD) qui peuvent être intégrés ou adaptés à une intervention de gouvernance<sup>23</sup>.

## Quand utiliser cet outil ?

Cet outil complète l'outil **Théorie du changement** (Outil 7) et peut être utilisé pendant la phase de conception.



## Comment utiliser cet outil ?

L'utilisateur peut s'appuyer sur l'ensemble générique d'indicateurs de l'outil en fonction du sous-secteur d'intérêt afin de formuler la logique d'une intervention qui réponde aux besoins pertinents du pays ou de la région. Cet outil doit être utilisé conjointement avec la **Théorie du changement**. Les indicateurs liés aux objectifs spécifiques se trouvent ci-dessous. Pour les indicateurs relatifs aux résultats attendus, voir l'**Annexe VII : Banque d'indicateurs** (résultats attendus). Les indicateurs peuvent être sélectionnés ou adaptés en fonction des résultats formulés de l'intervention. Le cas échéant, les indicateurs pertinents doivent être répartis par sexe, genre, âge, statut migratoire et autres vulnérabilités<sup>24</sup>.

Sous-secteur	Objectifs spécifiques	Indicateurs
<b>Droits de l'homme, état de droit, sécurité et justice</b>  <b>ODD :</b> 10 et 16 <b>Objectifs du Pacte mondial sur les migrations :</b> 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 22	<b>1.1 :</b> Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés connaissent leurs droits et se sentent habilités à les revendiquer <sup>25</sup> .	<b>1.1.a :</b> Proportion de victimes de violence au cours des 12 mois précédents, qui ont signalé leur victimisation aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des conflits officiellement reconnus (réparties par âge, sexe, origine ethnique et statut migratoire) <sup>26</sup> .  <b>1.1.b :</b> Nombre de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté ayant accès aux services juridiques et aux institutions judiciaires (répartis par sexe, âge, origine ethnique et statut migratoire).  <b>1.1.c :</b> Pourcentage de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté qui se sentent satisfaits de leur niveau d'accès aux services juridiques et aux institutions judiciaires.

23. Ces indicateurs ont été contextualisés dans le cadre des **Objectifs de développement durable**. Lorsqu'il y a un alignement direct avec l'indicateur ou la cible des ODD (c'est-à-dire que l'indicateur fourni est formulé textuellement comme l'indicateur ou la cible de l'ODD), il est référencé comme « contribuant directement à la cible/l'indicateur XXX de l'ODD existant ». Le lexique des objectifs spécifiques se trouve dans l'**Annexe V : Exemples de cibles pertinentes des ODD**.

24. Ceci fait référence à la cible 17.18 des ODD qui demande « la disponibilité de données de haute qualité, à jour et fiables, réparties par revenu, genre, âge, race, ethnique, statut migratoire, handicap, localisation géographique et autres caractéristiques pertinentes dans les contextes nationaux ».

25. Contribuant en toute conformité à la cible des ODD 16.3 existante (en anglais).

26. **Contribuant directement à l'indicateur ODD 16.3.1 existant** (en anglais).

Sous-secteur	Objectifs spécifiques	Indicateurs
...	<p><b>1.2</b> : Les organes judiciaires et les forces de l'ordre concernés protègent les droits des migrants, des personnes déplacées ou des communautés et garantissent l'égalité d'accès à la justice pour tous<sup>27</sup>.</p>	<p><b>1.2.a</b> : Détenus non condamnés en proportion de la population carcérale globale (répartis par âge, sexe, origine ethnique et statut migratoire)<sup>28</sup>.</p> <p><b>1.2.b</b> : Nombre de cas vérifiés de meurtre, d'enlèvement, de disparition forcée, de détention arbitraire et de torture au cours des 12 mois précédents (répartis par sexe, âge, origine ethnique et statut migratoire)<sup>29</sup>.</p> <p><b>1.2.c</b> : Nombre de migrants, de personnes déplacées ou de communautés qui se disent satisfaits du niveau d'accès à la justice et de protection de leurs droits par les organes judiciaires et d'application de la loi.</p> <p><b>1.2.d</b> : Nombre de politiques judiciaires ou d'application de la loi et de notes d'orientation élaborées pour garantir que les droits des migrants, des personnes déplacées ou des membres de la communauté sont effectivement pris en compte.</p> <p><b>1.2.e</b> : Nombre d'entités judiciaires et d'application de la loi qui assurent l'égalité d'accès à la justice pour tous.</p>
	<p><b>1.3</b> : Les décideurs politiques intègrent la migration dans les systèmes et processus judiciaires et législatifs<sup>30</sup>.</p>	<p><b>1.3.a</b> : Nombre de systèmes et de processus judiciaires qui tiennent compte de la migration.</p> <p><b>1.3.b</b> : Nombre de systèmes et de processus législatifs qui tiennent compte de la migration.</p> <p><b>1.3.c</b> : Proportion de la population déclarant s'être personnellement sentie discriminée ou harcelée au sein des systèmes et processus judiciaires et législatifs au cours des 12 derniers mois sur la base d'un motif de discrimination interdit par le droit international des droits de l'homme<sup>31</sup>.</p>
	<p><b>1.4</b> : Les décideurs politiques assurent la protection des libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux<sup>32</sup>.</p>	<p><b>1.4.a</b> : Nombre de décideurs politiques qui adoptent et mettent en œuvre des garanties constitutionnelles, statutaires ou politiques pour l'accès du public à l'information<sup>33</sup>.</p>

27. Contribuant en toute conformité aux cibles 16.3 et 16.10 des ODD (en anglais)..

28. **Contribuant directement à l'indicateur ODD 16.3.2 existant** (en anglais).

29. **Contribuant directement à l'indicateur ODD 16.10.1 existant** (en anglais).

30. Contribuant en toute conformité aux cibles ODD 10.2 et 10.3 existantes (en anglais).

31. Contribuant en toute conformité à l'indicateur 10.3.1 des ODD existant (en anglais).

32. **Contribuant directement à la cible ODD 16.10** (en anglais).

33. **Contribuant directement à l'indicateur ODD 16.10.2 existant** (en anglais).

Sous-secteur	Objectifs spécifiques	Indicateurs
<b>Participation et représentation</b>  <b>ODD : 10 et 16</b> <b>Objectifs du Pacte mondial sur les migrations : 1, 3, 15, 16, 17, 19</b>	<b>2.1</b> : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés de tous les genres s'engagent dans une participation pleine et effective et ont accès à l'égalité des chances pour le leadership <sup>34</sup> .	<b>2.1.a</b> : Pourcentage de sièges occupés par des migrants, des personnes déplacées ou des membres de la communauté dans les parlements nationaux et les gouvernements locaux (répartis par sexe, âge, origine ethnique et statut migratoire) <sup>35</sup> .  <b>2.1.b</b> : Nombre de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté ayant accès à l'égalité des chances dans le leadership (répartis par sexe, âge, origine ethnique et statut migratoire).  <b>2.1.c</b> : Pourcentage de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté ayant accès à l'égalité des chances dans le leadership (réparti par sexe, âge, origine ethnique et statut migratoire).  <b>2.1.d</b> : Nombre d'organisations de la société civile qui représentent les intérêts des migrants.
	<b>2.2</b> : Les décideurs politiques mettent en place des systèmes d'identité juridique complets et interopérables fondés sur l'enregistrement de l'état civil, de la naissance à la mort <sup>36</sup> .	<b>2.2.a</b> : Proportion d'enfants de moins de 5 ans dont les naissances ont été enregistrées auprès d'une autorité civile (répartis par âge, sexe, origine ethnique et statut migratoire) <sup>37</sup> .
	<b>2.3</b> : Les décideurs politiques veillent à ce que les migrants, les personnes déplacées ou les communautés participent au processus de prise de décision réactive, inclusive, participative et représentative <sup>38</sup> .	<b>2.3.a</b> : Proportion de postes (répartis par sexe, âge, origine ethnique et statut migratoire) dans les institutions publiques (législatures nationales et locales, fonction publique et système judiciaire) par rapport aux répartitions nationales <sup>39</sup> .  <b>2.3.b</b> : Proportion de la population qui croit que la prise de décision est inclusive et réceptive (répartie par sexe, âge, origine ethnique et statut migratoire) <sup>40</sup> .

34. Contribuant en toute conformité à la **cible 5.5 des ODD** (en anglais).

35. Contribuant en toute conformité à l'**indicateur 5.5.1 des ODD existant** (en anglais).

36. Contribuant en toute conformité à la **cible 16.9. des ODD** (en anglais).

37. **Contribuant directement à l'indicateur existant ODD 16.9.1** (en anglais).

38. Contribuant en toute conformité à la **cible 16.7 des ODD** (en anglais).

39. **Contribuant directement à l'indicateur ODD 16.7.1 existant** (en anglais).

40. **Contribuant directement à l'indicateur ODD 16.7.2 existant** (en anglais).

Sous-secteur	Objectifs spécifiques	Indicateurs
<b>Administration publique, lutte contre la corruption et gestion des finances publiques</b>  <b>ODD : 16 et 17</b> <b>Objectifs du Pacte mondial sur les migrations : 1, 2, 3, 4, 12, 17, 22, 23</b>	<b>3.1</b> : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés ont accès à des services publics efficaces, inclusifs et transparents <sup>41</sup> .	<b>3.1.a</b> : Nombre de personnes accédant à des services publics efficaces, inclusifs et transparents (réparties par âge, sexe, origine ethnique et statut migratoire).  <b>3.1.b</b> : Pourcentage de la population satisfaite de sa dernière expérience des services publics (répartie par sexe, âge, origine ethnique et statut migratoire) <sup>42</sup> .
	<b>3.2</b> : Les décideurs politiques luttent activement contre la corruption et la subornation au sein des entités gouvernementales locales et nationales <sup>43</sup> .	<b>3.2.a</b> : Proportion de personnes qui ont eu au moins un contact avec un responsable public et qui ont soudoyé un responsable public ou qui ont été invitées à verser un pot-de-vin par ces responsables publics, au sein d'entités gouvernementales locales et nationales au cours des 12 mois précédents <sup>44</sup> .  <b>3.2.b</b> : Proportion d'entreprises qui ont eu au moins un contact avec un responsable public et qui ont soudoyé un responsable public ou qui ont été invitées à verser un pot-de-vin par ces responsables publics, au sein d'entités gouvernementales locales et nationales au cours des 12 mois précédents <sup>45</sup> .  <b>3.2.c</b> : Pourcentage de décideurs politiques qui se sentent satisfaits du niveau d'engagement du gouvernement à lutter contre la corruption et la subornation au sein des entités gouvernementales locales et nationales.
	<b>3.3</b> : Les décideurs politiques intègrent les considérations relatives à la migration dans les politiques du secteur public et la planification, la prestation et le financement des services publics <sup>46</sup> .	<b>3.3.a</b> : Nombre de politiques du secteur public qui incluent des considérations de migration.  <b>3.3.b</b> : Nombre de politiques et de systèmes de planification, de prestation et de financement de la fonction publique qui tiennent compte de la migration.  <b>3.3.c</b> : Nombre de mécanismes en place pour renforcer la cohérence des politiques <sup>47</sup> .

41. Contribuant en toute conformité à la **cible 16.6 des ODD** (en anglais).

42. **Contribuant directement à l'indicateur ODD 16.6.2** existant (en anglais).

43. Contribuant en toute conformité à la **cible 16.5 des ODD** (en anglais).

44. **Contribuant directement à l'indicateur ODD 16.5.1** existant (en anglais).

45. **Contribuant directement à l'indicateur ODD 16.5.2** existant (en anglais).

46. Contribuant en toute conformité à la **cible des ODD 17.14** existante (en anglais).

47. Contribuant en toute conformité à l'**indicateur 17.14.1 des ODD** existant (en anglais).

Sous-secteur	Objectifs spécifiques	Indicateurs
<b>Gouvernance locale et sur plusieurs niveaux</b>  <b>ODD : 11 et 16</b> <b>Objectifs du Pacte mondial sur les migrations : 1, 3, 4, 15 et 16</b>	<b>4.1</b> : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés sont consultés au cours de la planification du développement et de l'élaboration des politiques à tous les niveaux <sup>48</sup> .	<b>4.1.a</b> : Nombre de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté qui sont consultés dans la planification du développement et l'élaboration des politiques à différents niveaux (répartis par sexe, âge, origine ethnique et statut migratoire).  <b>4.1.b</b> : Pourcentage de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté qui se sentent satisfaits de leur niveau de consultation dans la planification du développement et l'élaboration des politiques (répartis par âge, sexe, origine ethnique et statut migratoire).
	<b>4.2</b> : Les décideurs politiques mettent en place des approches ciblées, coordonnées et cohérentes pour le développement national et local, qui tiennent compte des migrants, des personnes déplacées ou des communautés.	<b>4.2.a</b> : Nombre de plans nationaux de développement qui tiennent compte des migrants, des personnes déplacées ou des communautés.  <b>4.2.b</b> : Pourcentage de plans de développement local qui tiennent compte des migrants, des personnes déplacées ou des communautés.  <b>4.2.c</b> : Pourcentage de plans de développement nationaux et locaux qui prennent en compte les migrants, les personnes déplacées ou les communautés et qui s'alignent directement sur les plans de développement à un autre niveau de gouvernance ou qui s'y réfèrent.

48. Contribuant en toute conformité aux cibles des ODD 11.3 et 16.7 existante (en anglais)..

# OUTIL 9 : LISTE DE CONTRÔLE DE LA CONCEPTION DU PROJET

## Pourquoi utiliser cet outil ?

La Liste de contrôle de la conception de projet est un outil de référence rapide permettant d'examiner les diverses composantes d'une intervention de gouvernance afin de s'assurer que la migration a été largement intégrée dans la conception du projet, ainsi que d'identifier les lacunes éventuelles avant la finalisation de sa conception.

## Quand utiliser cet outil ?

Cet outil doit idéalement être utilisé vers la fin de la phase de conception. Il peut être utilisé une fois que la conception des principales composantes d'une intervention est terminée, mais avant son approbation formelle et sa clôture.



## Comment utiliser cet outil <sup>49</sup> ?

L'utilisateur peut se référer aux questions de cet outil pour déterminer si la migration a été intégrée dans la conception du projet. Les questions sont classées en fonction des considérations qui pourraient être faites au cours des phases de programmation et de conception. Si la réponse à l'une de ces questions est négative, voyez s'il est possible d'en tenir compte dans la mesure du possible. Il est également possible de cocher « non applicable » (N/A) si la question n'est pas pertinente dans le contexte donné ou selon le type d'intervention.

Questions	Oui	Non	N/A
1. Les bénéficiaires sont-ils appelés « résidents » ou « citoyens » ? Cela constituera-t-il un obstacle pour certaines catégories de migrants ?			
2. Le statut migratoire (régulier ou irrégulier) affecte-t-il la mesure dans laquelle les migrants peuvent bénéficier de l'intervention ou y contribuer ?			
3. Les migrants, quel que soit leur genre ou leur âge, sont-ils susceptibles de se heurter à des obstacles juridiques ou autres (par exemple pratiques) les empêchant de bénéficier de l'intervention ?			
4. Les données seront-elles réparties par statut migratoire, genre, ethnicité et âge ? Les autorités ont-elles déjà procédé à une évaluation initiale ?			
5. Le projet a-t-il été élaboré en pleine consultation avec les bénéficiaires et les autres parties prenantes ? Y a-t-il consensus sur les livrables de l'intervention ?			
6. Les migrants ont-ils été inclus en tant que bénéficiaires ou partenaires de mise en œuvre (y compris la diaspora, les migrants de retour, les travailleurs migrants, les personnes déplacées, etc.) ?			
7. Les migrants, leurs familles ou les communautés touchées par la migration ont-ils été consultés et ont-ils contribué à la conception de l'intervention ?			

49. Cet outil peut être utilisé, quels que soient les sous-secteurs concernés ou visés.

Questions	Oui	Non	N/A
8. Les besoins des différentes catégories, genres et âges des migrants, ont-ils été pris en compte et les activités ont-elles été adaptées en conséquence ?			
9. L'intervention répond-elle aux diverses priorités locales et tient-elle compte du contexte migratoire particulier ?			
10. L'intervention contribue-t-elle à améliorer l'accès des migrants au transfert et à la réception d'envois de fonds (par exemple, réduction des coûts de transfert) ?			
11. Les effets de l'intervention sur les solutions durables pour les populations déplacées ont-ils été pris en compte ?			
12. L'impact de l'intervention sur la dynamique communautaire et la cohésion sociale au sens large a-t-il été pris en compte ?			
13. Est-il possible que les parties prenantes des pays partenaires de l'intervention s'opposent à l'inclusion des migrants ?			
14. L'intervention s'attaque-t-elle à des situations (potentiellement) conflictuelles dans le contexte où se déroule ou se déroulera le projet ?			



Notez ce qui doit être abordé avant de finaliser la conception du projet pour garantir que la migration est effectivement intégrée.

# OUTIL 10 : LISTE DE CONTRÔLE POUR LE SUIVI DU PROJET

## Pourquoi utiliser cet outil ?

La Liste de contrôle pour le suivi du projet est un outil de référence rapide permettant d'examiner le degré d'intégration de la migration dans les activités du projet et de déterminer dans quelle mesure elle peut être améliorée. L'utilisation de l'outil peut aider à identifier les éventuelles lacunes de la mise en œuvre et déclencher une réflexion sur les ajustements potentiels à apporter aux activités du programme de travail, le tout en consultation avec les partenaires concernés.

## Quand utiliser cet outil ?

Cet outil doit être utilisé pendant la phase de mise en œuvre. Il peut faire partie d'un plan de suivi et d'évaluation et peut être utilisé dans le cadre d'un suivi continu ou périodique.



## Comment utiliser cet outil <sup>50</sup> ?

L'utilisateur peut se référer aux questions de cet outil pour déterminer si les domaines de l'intégration de la migration sont effectivement appliqués pendant la mise en œuvre. Si la réponse à l'une de ces questions est négative, cherchez à savoir s'il est possible de modifier les activités du projet. Il est également possible de cocher « non applicable » (N/A) si la question n'est pas pertinente dans le contexte donné ou selon le type d'intervention.

Questions	Oui	Non	N/A
1. La migration est-elle prise en compte dans la mise en œuvre de cette intervention (directement ou indirectement) ?			
2. Les migrants sont-ils atteints et impliqués dans l'intervention (en particulier les migrants en situation de vulnérabilité, les femmes, les enfants, les migrants en situation irrégulière, les personnes déplacées) ?			
3. Les migrants et les communautés touchées par la migration disposent-ils d'un moyen d'émettre des commentaires ou de présenter des doléances au sujet de l'intervention ?			
4. Les migrants bénéficient-ils de cette intervention (y compris celles mentionnées ci-dessus) ?			
5. Les communautés touchées par la migration, telles que les familles restées au pays ou les communautés d'accueil, bénéficient-elles de cette intervention ?			
6. Le projet contribue-t-il à instaurer la confiance entre les migrants et les communautés d'accueil ?			
7. Les indicateurs du projet répartissent-ils les informations en fonction du statut migratoire pour s'assurer que les migrants sont atteints (le cas échéant) ?			

50. Cet outil peut être utilisé, quels que soient les sous-secteurs concernés ou visés.

Questions	Oui	Non	N/A
8. L'évolution de la dynamique de la mobilité a-t-elle eu un impact sur la mise en œuvre des activités du projet ?			
9. Y a-t-il des défis et des opportunités émergents en raison de l'évolution de la situation migratoire ?			
10. Certaines activités doivent-elles être adaptées en raison de défis imprévus ou de développements récents liés à la migration ?			
11. Existe-t-il des bonnes pratiques et des enseignements tirés d'interventions similaires ayant intégré la migration sur lesquels s'appuyer pour la mise en œuvre de l'intervention ?			
12. Y a-t-il des opportunités émergentes pour que l'intervention contribue, directement ou indirectement, à des solutions durables pour les personnes déplacées ?			

 Notez le degré d'intégration de la migration dans la mise en œuvre de l'intervention et les domaines potentiels d'amélioration.

# OUTIL 11 : LISTE DE CONTRÔLE POUR L'ÉVALUATION DES PROJETS<sup>51</sup>

## Pourquoi utiliser cet outil ?

La Liste de contrôle pour l'évaluation des projets est un outil de référence rapide permettant d'examiner dans quelle mesure la migration a été intégrée dans la conception et la mise en œuvre d'un projet. L'utilisation de ces outils permet d'évaluer dans quelle mesure la migration a été intégrée dans une intervention de gouvernance et si cela a contribué à la réalisation des résultats du projet.

## Quand utiliser cet outil ?

Cet outil doit être utilisé vers la fin d'une intervention ou après son achèvement (dans le cadre d'une évaluation préalable), pendant la phase de clôture du cycle d'intervention. Comme pour la [Liste de contrôle pour le suivi du projet](#) (Outil 10), cet outil pourrait faire partie du plan de suivi et d'évaluation d'une intervention.



## Comment utiliser cet outil <sup>52</sup> ?

L'utilisateur peut se référer aux questions de cet outil pour déterminer dans quelle mesure la migration a été intégrée lors de la mise en œuvre d'une intervention. Les questions sont structurées autour des critères du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE pour évaluer l'aide au développement. Les réponses générées par cet outil peuvent contribuer à l'évaluation du projet ou aux interventions futures.

Questions	Oui	Non	N/A
<b>Pertinence</b>			

51. L'évaluation est définie par rapport aux [Critères pour l'évaluation de l'aide au développement du CAD](#) du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) : pertinence, cohérence, efficacité, impact, durabilité.
52. Cet outil peut être utilisé, quels que soient les sous-secteurs concernés ou visés.

Questions	Oui	Non	N/A	
<b>Cohérence</b>	1. L'intervention était-elle compatible avec les normes et standards internationaux pertinents ainsi qu'avec les plans de développement nationaux et autres politiques et cadres pertinents ?			
	2. L'intervention contribue-t-elle à la réalisation des objectifs de l'action climatique mondiale ?			
	3. L'intervention est-elle alignée sur les politiques sectorielles pertinentes, par exemple le développement urbain ou l'emploi ?			
	4. Cette intervention a-t-elle été coordonnée avec les groupes de coordination pertinents, y compris les groupes du secteur de la gouvernance ?			
	5. Des efforts ont-ils été faits pour s'assurer que l'intervention ne faisait pas double emploi avec des efforts similaires ?			
<b>Efficacité</b>	1. Les besoins, les problèmes et les défis des migrants ont-ils été efficacement pris en compte ?			
	2. L'intervention a-t-elle contribué à une approche de la gestion de la migration, qui soit globale et sensible à la protection ?			
	3. Comment la migration, y compris le déplacement, a-t-elle influencé la réalisation des résultats ?			
<b>Efficience</b>	1. Comment l'inclusion des migrants dans la conception du projet a-t-elle eu un impact sur la rentabilité de l'intervention ?			
	2. Les résultats ont-ils été répartis et reçus de manière équitable s'agissant des migrants et des communautés ?			
<b>Impact</b>	1. L'intervention a-t-elle contribué à la jouissance des droits fondamentaux par les migrants de genres et de groupes d'âge différents ?			
	2. L'intervention a-t-elle contribué à une inclusion plus équitable des migrants dans le secteur de la gouvernance ?			
	3. L'intervention a-t-elle contribué à une meilleure acceptation sociale des migrants de genres et de groupes d'âge différents ?			
<b>Durabilité</b>	1. Les bénéficiaires migrants et non migrants ont-ils pu s'approprier les résultats du projet ?			
	2. La durabilité de l'intervention a-t-elle été renforcée par l'intégration de la migration pendant la phase de conception ?			
	3. L'intervention a-t-elle contribué à renforcer les capacités d'intégration de la migration dans le secteur de la gouvernance ?			
	4. L'intervention continuera-t-elle à être mise en œuvre sous une forme ou une autre au-delà de la date de fin du projet ?			



Notez le degré d'intégration de la migration dans l'intervention et les leçons tirées à appliquer aux interventions futures.

The page features several decorative squares in various shades of purple and blue, scattered across the layout. There are three squares in the top row, two in the middle row, and a cluster of five squares in the bottom half of the page. The word "ANNEXES" is centered in a blue, sans-serif font.

# ANNEXES

# ANNEXE I : PRINCIPAUX CADRES ET ENGAGEMENTS MONDIAUX

Cette Annexe reflète les principaux cadres et engagements internationaux qui guident les approches des pays d'origine, de transit ou de destination en matière de migration et de gouvernance. Les engagements individuels devront être examinés en fonction de leur adoption, ratification, réserves, etc..

- Les neuf principaux traités internationaux relatifs aux droits de l'homme s'appliquent à toutes les personnes, y compris aux migrants. À savoir :
  - Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, (1965)
  - Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, (1966)
  - Pacte international relatif aux droits civils et politiques, (1966)
  - Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, (1979)
  - Convention relative aux droits de l'enfant, (1989)
  - Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, (1990)
  - Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, (2002)
  - Convention relative aux droits des personnes handicapées, (2006)
  - Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, (2006)

À quelques rares exceptions près, les migrants ont les mêmes droits que les non-migrants, simplement car ils sont des êtres humains. En outre, le droit international coutumier, qui s'applique à tous les États, y compris ceux qui n'ont pas ratifié les traités pertinents, établit certains droits et interdictions qui s'appliquent à toutes les personnes, y compris aux migrants. En temps de conflit, les normes du droit international humanitaire applicables aux civils s'appliquent également aux personnes civiles, y compris aux migrants.

- La Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et son Protocole de 1967 définissent le

terme « réfugié » et décrivent les droits des réfugiés ainsi que les obligations juridiques des États de les protéger. Le principe fondamental est le non-refoulement qui affirme qu'un réfugié ne doit pas être renvoyé dans un pays où sa vie ou sa liberté sont gravement menacées. Ceci est désormais considéré comme une règle du droit international coutumier.

- L'objectif de la Convention de 1954 relative au statut des apatrides est de garantir que les apatrides jouissent d'un ensemble minimum de droits de l'homme. Elle établit la définition juridique d'un apatride et fixe les normes minimales de traitement pour les apatrides en ce qui concerne un certain nombre de droits.
- L'objectif de la Convention de 1961 sur la réduction de l'apatridie est de prévenir l'apatridie et de la réduire au fil du temps. Elle établit un cadre international pour garantir le droit de toute personne à une nationalité. Elle exige que les États incluent des garanties dans leurs lois sur la nationalité pour prévenir l'apatridie à la naissance et plus tard dans la vie.
- Les Principes directeurs relatifs au déplacement interne de 1998 (en anglais) sont 30 normes qui décrivent les protections offertes aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Ils détaillent les droits et les garanties relatifs à la protection des personnes déplacées, du déplacement forcé à la protection et à l'assistance pendant le déplacement jusqu'à l'obtention de solutions durables.
- La traite et le trafic illicite sont définis dans le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants et dans le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer (en anglais). Tous deux complètent la Convention de l'Organisation des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée de 2000. Une gouvernance efficace, y compris la coopération au-delà des frontières internationales, est essentielle aux efforts mondiaux de lutte contre la traite, le trafic et la criminalité transnationale organisée. Le

Protocole contre le trafic illicite de migrants prescrit la criminalisation des passeurs, par opposition à la criminalisation des migrants passeurs.

- Le droit international du travail revêt une importance particulière pour les droits des travailleurs migrants. Toutes les conventions de l'OIT sont d'application générale, mais certaines des plus importantes pour les migrants sont : la [Convention concernant la migration pour l'emploi](#) ; la [Convention concernant les migrations dans des conditions abusives et la promotion de l'égalité des chances et du traitement des travailleurs migrants](#) ; et la [Convention sur les travailleurs domestiques](#).
- Le [Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030](#) encourage la consultation de divers acteurs, y compris les migrants, lors de l'élaboration de pratiques de réduction des risques de catastrophes. Le Cadre appelle également à une coordination avec les autorités locales et les autres niveaux de gouvernement.
- L'[Accord de Paris \(2015\)](#) appelle les parties à tenir compte de leurs obligations en matière de droits de l'homme envers diverses personnes, y compris les migrants et les communautés locales, lorsqu'elles prennent des mesures pour lutter contre le changement climatique. Appelle au renforcement des capacités et à la prise de mesure à tous les niveaux de gouvernance, y compris au niveau local.
- Le [Programme de développement durable à l'horizon 2030 \(2015\)](#) est un plan d'action en faveur des personnes, de la planète et de la prospérité, qui fournit un cadre général pour aborder la relation complexe et dynamique entre la migration et le développement. Il reconnaît que la démocratie, la bonne gouvernance, l'état de droit ainsi qu'un environnement favorable aux niveaux national et

international sont essentiels au développement durable.

- La [Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants \(2016\)](#) exprime un engagement politique en faveur du partage des responsabilités entre les États membres, les partenaires de la société civile et le système de l'Organisation des Nations Unies chaque fois qu'apparaît un mouvement important de réfugiés ou une situation de réfugiés prolongée. La Déclaration note les liens entre la migration et plusieurs questions de gouvernance, y compris l'état de droit, les institutions responsables et inclusives, et le rôle de la mauvaise gouvernance dans la conduite de la migration.
- Le [Pacte mondial sur les réfugiés \(2018\)](#) est un cadre pour un partage des responsabilités plus prévisible et équitable dont le but est d'améliorer les réponses aux situations des réfugiés afin que les communautés d'accueil reçoivent le soutien dont elles ont besoin et que les réfugiés puissent mener une vie productive. Le Pacte reconnaît que les autorités locales et d'autres acteurs locaux en milieu urbain et rural, y compris les institutions de gouvernance, sont souvent les premiers intervenants dans les situations de réfugiés à grande échelle.
- Le [Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières \(2018\)](#) est le premier accord non contraignant négocié au niveau intergouvernemental à couvrir tous les aspects de la migration internationale de manière globale et exhaustive. Le Pacte mondial sur les migrations appelle les gouvernements à intégrer la migration dans les différents secteurs de la gouvernance afin de surmonter les défis associés et de maximiser les contributions que la migration peut apporter au développement durable.

### Objectif du Pacte mondial sur les migrations : Migration et gouvernance

- S'engage à réduire au minimum les facteurs défavorables et structurels qui contraignent les personnes à quitter leur pays d'origine par le biais de l'état de droit et de la bonne gouvernance, l'accès à la justice et la protection des droits de l'homme, ainsi que la création et le maintien de sociétés pacifiques et inclusives dotées d'institutions efficaces, responsables et transparentes (au titre de l'Objectif 2) ;
- S'engage à renforcer la coopération internationale et régionale afin d'accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en s'attaquant à la migration irrégulière influencée par la corruption et la mauvaise gouvernance (au titre de l'Objectif 23) ;
- S'engage à associer et à soutenir les autorités locales dans l'identification des besoins et des opportunités de coopération internationale comme moyen d'assurer une bonne gouvernance (au titre de l'Objectif n 23).

# ANNEXE II : COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE DANS CE SECTEUR

*Cette Annexe présente les principaux engagements de l'Union européenne en matière de coopération au développement qui guident l'approche de l'Union européenne en matière d'amélioration de la gouvernance dans les pays partenaires.*

Le respect de l'état de droit ainsi que l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme et des libertés fondamentales font partie des principes fondateurs de l'Union européenne et des principes fondamentaux qui inspirent l'action de l'Union européenne dans ses relations extérieures. Le soutien de l'Union européenne aux réformes de la gouvernance a pris de l'importance dans les relations extérieures de l'Union européenne et en particulier dans sa politique de développement.

La [communication de la Commission européenne sur la gouvernance et le développement \(2003\)](#) reconnaît les liens entre la bonne gouvernance et la capacité des pays à gérer efficacement les migrations comme un facteur positif de croissance et de succès. Cela est également souligné dans le [Nouveau consensus européen pour le développement de 2017](#) qui note l'interconnexion de la bonne gouvernance, de la démocratie, de l'état de droit et des droits de l'homme.

Le [Nouveau consensus pour le développement](#), qui est la réponse de l'Union européenne au Programme de développement durable à l'horizon 2030, stipule que l'Union européenne et ses États membres promouvront et favoriseront des systèmes judiciaires efficaces, transparents, indépendants, ouverts et responsables et favoriseront l'accès à la justice pour tous. Le consensus engage l'Union européenne et ses États membres à mettre en œuvre une approche de la coopération au développement fondée sur les droits.

Le [plan d'action de l'Union européenne en matière de droits de l'homme et de démocratie 2020-2024](#) réaffirme les liens entre la démocratie et la gouvernance dans la coopération au développement. Dans le cadre de ce plan, l'Union européenne s'engage à garantir une approche globale des droits de l'homme articulée autour de cinq axes d'action interdépendants et se renforçant mutuellement : i) protéger et responsabiliser les individus ; ii) bâtir des sociétés résilientes, inclusives et démocratiques ; iii) promouvoir un système mondial des droits de l'homme et de la démocratie ; iv) nouvelles technologies : exploiter les possibilités et relever les défis ; et v) travailler ensemble pour obtenir des résultats.

Pour toute action extérieure, les délégations de l'Union européenne sont tenues de procéder à une analyse systématique de la dimension du genre, comme indiqué dans le [Plan d'action 2021-2025 en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes](#).

# ANNEXE III : AUTRES DIRECTIVES ET OUTILS SECTORIELS

Cette Annexe comprend des outils et des directives spécifiques au secteur qui complètent les approches reflétées dans cette Boîte à outils. Ces documents peuvent être consultés pour obtenir des conseils plus détaillés et plus complets sur des éléments spécifiques de l'intégration de la migration dans les interventions de coopération au développement.

Une grande partie des migrants sont originaires des zones rurales (FAO, 2018). Pour de nombreux ménages ruraux, notamment dans les pays en développement, la migration est une stratégie de subsistance permettant de gérer les risques (Stark et Levhari, 1982) et d'augmenter le niveau de vie (Black et al., 2011). Une diversification des ressources des ménages peut améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et permettre aux ménages ruraux de renforcer leur résistance aux chocs et au stress. Une approche inclusive de la transformation rurale peut contribuer à faire en sorte que les migrants et leurs familles ne soient pas laissés de côté.

Dans de nombreux pays à revenu faible ou intermédiaire, les zones rurales connaissent des changements qui affectent leur composition économique, sociale, culturelle et politique. La transformation rurale crée de nouvelles opportunités de moyens de subsistance dans les activités agricoles et non agricoles et contribue à améliorer la prestation et l'accès aux services (FAO, 2017). Des facteurs tels que l'urbanisation, les chaînes d'approvisionnement modernes et le développement des infrastructures, associés à la diminution de la part des personnes employées dans le secteur de l'agriculture,<sup>6</sup> ont une incidence sur la migration interne des pays et sur la migration entre les pays.

Afin d'expliquer les principaux liens entre la migration et le développement rural, le contenu de cette Boîte à outils est divisé en plusieurs sous-secteurs :

Titre	Organisation	Description
<i>Responsabilité et gouvernance démocratique : orientations et principes pour le développement (2014)</i> (en anglais)	OCDE	Analyse quatre pays, le Mali, le Mozambique, l'Ouganda et le Pérou, pour étudier la meilleure façon d'aider les institutions gouvernementales, les partis politiques, les élections et les médias à inclure la responsabilité.
<i>Guide méthodologique de la Commission européenne sur l'assistance électorale</i> (en anglais)	PNUD	Propose aux partenaires des orientations claires sur la façon de programmer, de formuler, de suivre et de mettre en œuvre les programmes d'assistance électorale.
<i>Plate-forme d'institutions efficaces</i> (en anglais)	EIP	Rassemble plus de 60 pays et organisations pour partager des connaissances, l'expérience de l'apprentissage par les pairs et le dialogue politique sur la gestion et la réforme institutionnelle du secteur public.
<i>Comment associer les diasporas au développement : Manuel à l'usage des décideurs politiques et praticiens dans les pays d'origine et d'accueil (2015)</i>	OIM, Migration Policy Institute	Fournit un guide convivial, accessible et pratique sur les initiatives gouvernementales sur la diaspora pour des projets ou programmes de gouvernance cherchant à collaborer avec les diasporas.
<i>Note d'orientation : Municipalités et personnes en mouvement (2017)</i> (en anglais)	PNUD	Aide les bureaux des pays partenaires à accompagner les villes dans l'adoption d'interventions de politique publique destinées à accroître les impacts positifs et négatifs de la mobilité humaine.

Titre	Organisation	Description
<i>Guide sur la gouvernance locale dans les contextes fragiles et touchés par les conflits : bâtir une fondation résiliente pour la paix et le développement (2016)</i> (en anglais)	PNUD	Fournit des conseils (y compris des notes pratique et des évaluations) sur la façon de soutenir la gouvernance locale et les acteurs et systèmes de développement local dans les pays sujets à la fragilité chronique, aux conflits récurrents ou à des niveaux élevés de violence criminelle. Comprend des conseils sensibles aux migrants et aux réfugiés à propos, par exemple, du logement et du droits de propriété, de la participation politique locale et de la cohésion sociale.
<i>Guide de mise en œuvre pour intégrer la migration dans la coopération décentralisée (2017)</i>	ICMD	Aide les autorités locales et régionales à comprendre les liens entre la migration et le développement local et à établir des partenariats locaux liés à la migration. Contient des conseils, des recommandations et un modèle de memorandum d'entente.
<i>Guide de mise en œuvre pour l'intégration transversale de la migration dans la planification du développement local (2017)</i>	ICMD	Propose 20 indicateurs et questions pour évaluer de manière diagnostique dans quelle mesure une ville, une région ou un territoire intègre la migration et le développement dans ses politiques et dans ses cadres. Contient des lignes directrices, des indicateurs, des questions de diagnostic, des bonnes pratiques et des outils/ressources.
<i>Manuel pour l'amélioration de la production et de l'utilisation des données sur la migration pour le développement (2017)</i> (en anglais)	Groupe mondial sur la migration (GMG)	Fournit un outil pour développer les capacités des pays à renforcer la production et l'utilisation des données sur les migrations pour le développement. C'est une ressource utile pour les projets ou programmes de gouvernance axés sur la production et l'utilisation des données.
<i>Lignes directrices sur les droits de l'homme (2016)</i> (en anglais)	SEAE	Offre une base de données des lignes directrices de l'Union européenne sur les droits de l'homme, qui ont été adoptées au niveau ministériel.
<i>Indicateurs des droits de l'homme des migrants et de leurs familles (2016)</i> (en anglais)	KNOMAD	Fournit des orientations sur les indicateurs potentiels sensibles à la migration pour les projets ou programmes de gouvernance axés sur les droits de l'homme.
<i>Manuel de l'OIM sur la protection et l'aide aux migrants vulnérables à la violence, à l'exploitation et aux mauvais traitements (2019)</i> (en anglais)	OIM	Fournit des informations sur le modèle DOMV (Determinants of migrant vulnerability) de l'OIM qui permet d'analyser la vulnérabilité des migrants et de lutter contre. Le modèle DOMV est spécifiquement conçu pour répondre aux besoins de protection et d'assistance des migrants qui sont vulnérables à la violence, à l'exploitation et aux abus, ou qui les ont subis, avant, pendant ou après le processus de migration. Contient une vue d'ensemble du modèle et de la façon de le mettre en œuvre, des ressources supplémentaires et des boîtes à outils d'évaluation.

Titre	Organisation	Description
<i>Intégration de la migration dans la planification du développement : Manuel à l'intention des décideurs et des praticiens (2015)</i> (en anglais)	OIM et GMG	Donne une vue d'ensemble de la migration et du développement : délimite la manière dont la migration et le développement sont liés et démontre les avantages potentiels de l'intégration de la migration dans la planification du développement. Il décrit également les processus d'intégration de la migration dans la planification du développement et décrit les structures institutionnelles et les cadres politiques qui doivent être mis en place pour intégrer efficacement la migration dans le cycle de planification du développement.
<i>Mesurer une migration bien gouvernée : L'indice de gouvernance des migrations 2016</i> (en anglais)	L'Unité d'intelligence économique	Présente la méthodologie et les principales conclusions d'une étude comparative des politiques portant sur les politiques de gouvernance de la migration dans 15 pays.
<i>Migration pour le développement : une approche ascendante. manuel à l'intention des praticiens et des décideurs politiques (2011)</i> (en anglais)	ICMD	Fournit un manuel utile pour les projets ou programmes de gouvernance locale, qui se concentre spécifiquement sur le rôle et les contributions à la migration et au développement des projets à petite échelle, au niveau local.
<i>Cadre de gouvernance des migrations</i>	OIM	Présente un ensemble de trois principes et trois objectifs qui, s'ils sont respectés et réalisés, garantissent que la migration est humaine, ordonnée et profite aux migrants et à la société.
<i>Migration, droits de la personne et gouvernance – Guide pratique à l'usage des parlementaires (2015)</i> (en anglais)	OIT, OHCHR	Donne un aperçu étape par étape des conditions, des questions, des outils et des réponses politiques en matière de migration internationale, que les parlementaires doivent comprendre pour s'acquitter efficacement de leurs responsabilités concernant la protection des droits des migrants et la gouvernance des migrations internationales dans le cadre de l'état de droit.
<i>Ma Boîte à outils ICMD et mon cours en ligne sur la migration et le développement local</i>	ICMD	Propose la formation et le cours en ligne les plus complets pour guider les initiatives locales (infranationales). Destiné aux acteurs locaux travaillant sur la migration et le développement (praticiens, autorités locales et nationales, société civile, associations de migrants, universités, organisations internationales, etc.). Contient 6 modules de formation, de bonnes pratiques et de ressources.
<i>Principes d'une gouvernance efficace pour le développement durable (2018)</i> (en anglais)	DAES DE L'ONU	Fournit un guide pour appliquer les onze principes d'une gouvernance efficace et du développement durable aux institutions de gouvernance afin d'améliorer les capacités à atteindre le Programme 2030 et les ODD.
<i>Approche de la programmation fondée sur les droits (2015)</i> (en anglais)	OIM	Aide à adopter une approche fondée sur les droits pour la programmation en identifiant les normes juridiques internationales en jeu dans ses projets et en comprenant et en intégrant les principes des droits dans le processus de programmation réel.
<i>Pourquoi, quoi et comment mesurer ? Guide de l'utilisateur pour mesurer les programmes d'état de droit, de justice et de sécurité (2015)</i> (en anglais)	PNUD	Fournit des informations sur la manière de jauger les programmes et les projets relatifs à l'état de droit dans l'ensemble des contextes de développement.

# ANNEXE IV : PRINCIPES DIRECTEURS

Cette Annexe présente les principes directeurs à prendre en compte lors de l'utilisation de la Boîte à outils. L'adhésion à ces principes interdépendants peut contribuer à faire en sorte que l'intervention ne laisse personne de côté et contribue à des résultats plus larges en matière de développement durable<sup>53</sup>. Ces principes devraient également permettre de s'assurer que les interventions tiennent compte des communautés autochtones et des personnes de tous genres, âges et capacités.

## APPROCHE FONDÉE SUR LES DROITS

L'adoption d'une approche basée sur les droits lors de l'utilisation de cette Boîte à outils implique de prendre en compte les principes des droits à toutes les phases du cycle d'intervention et avec l'ensemble des outils. Il s'agit notamment de veiller à ce que les interventions soient conformes aux cadres et aux normes internationaux en matière de droits de l'homme, en accordant une attention particulière aux droits des migrants.

## NE PAS NUIRE

Le principe « ne pas nuire » souligne l'importance de veiller à ce que les besoins de protection des migrants (en particulier ceux qui se trouvent dans des situations vulnérables) soient pris en compte. Il faut également reconnaître le risque de préjudice à chaque étape d'une intervention et veiller à ce qu'il soit pris en compte dès le départ.

## NON-DISCRIMINATION

Le principe de non-discrimination est fondamental pour les droits de l'homme et s'applique à toutes les interventions liées à la migration. Les migrants sont particulièrement vulnérables à la discrimination et, par conséquent, il convient de veiller tout particulièrement à ce que les interventions soient inclusives et non discriminatoires, indépendamment du statut migratoire, du sexe, de l'âge, du genre, de la sexualité, de la religion, de la race ou de tout autre statut.

## APPROCHES SENSIBLES AU GENRE ET CENTRÉES SUR L'ENFANT

Le genre est un élément central de l'expérience migratoire d'un individu. Les rôles, les attentes et la dynamique du pouvoir associés au fait d'être un homme, une femme, un garçon ou une fille, exposent les individus à différents types de vulnérabilités et de risques. Par conséquent, le genre doit être pris en considération à toutes les phases d'une intervention. En outre, toute intervention impliquant des enfants doit suivre une approche fondée sur les droits de l'enfant, en plaçant l'intérêt supérieur de l'enfant au centre de l'intervention.

## CENTRÉ SUR LES PERSONNES

Les interventions qui intègrent la migration ont une dimension humaine qui inclut les migrants, les communautés d'origine, de transit, de destination ou de retour. La cohésion sociale est renforcée ou consolidée en ciblant les membres de la communauté de manière égale, tout en tenant compte de leurs besoins respectifs. Par conséquent, les besoins et les expériences des « personnes » doivent être au centre de toute intervention.

## APPROCHE GLOBALE DE L'ENSEMBLE DU GOUVERNEMENT ET DE LA SOCIÉTÉ

Le rôle et la responsabilité des gouvernements sont essentiels pour répondre aux réalités multidimensionnelles de la migration. Cela nécessite généralement un engagement horizontal et vertical, dans tous les secteurs et à tous les niveaux de gouvernement. De même, les gouvernements ne peuvent pas répondre seuls aux réalités migratoires. L'engagement avec une série d'acteurs à travers la société, y compris (mais pas seulement) les migrants, la diaspora, les organisations de la société civile, les universités, le secteur privé, entre autres, contribue à assurer une réponse globale.

53. Ces principes directeurs s'inspirent largement des valeurs universelles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des Principes directeurs du Pacte mondial sur les migrations. Pour plus d'informations, consultez l'Annexe I : Principaux cadres et engagements mondiaux.

# ANNEXE V : SOURCES DE DONNÉES

Cette Annexe complète l'Analyse de la situation (Outil 2) et comprend des sources de données sectorielles. Vous pouvez les consulter pour répondre aux questions de cet outil.

Sources de données clés <sup>54</sup>	
Sources de données et d'informations spécifiques au pays (elles peuvent souvent être trouvées en ligne ; dans le cas contraire, il faut s'adresser aux parties prenantes concernées)	Profil migratoire (en anglais)
	Stratégies nationales de développement
	Recensement (ou autre forme d'enquête démographique)
	Enquête démographique
	Examens nationaux volontaires/Examens locaux volontaires
	Analyse commune par pays des Nations Unies
	Cadre de coopération pour le développement durable des Nations Unies
Le <a href="#">Référentiel national et régional des profils migratoires</a> (en anglais) présente des profils de migration (à la fois un rapport et un outil de renforcement des capacités, qui sont propriété des pays et préparés en consultation avec un large éventail de parties prenantes) du monde entier.	
Le <a href="#">Portail des données migratoires</a> fournit des statistiques migratoires complètes et à jour et des informations fiables sur les données migratoires à l'échelle mondiale, régionale et par pays. Les profils de migration ou les instantanés de gouvernance de la migration sont également accessibles.	
La <a href="#">Matrice de suivi des déplacements (DTM)</a> (en anglais) suit et surveille la mobilité des populations, en particulier les déplacements forcés. Cet outil peut être utile pour la planification basée sur des données démographiques en temps quasi réel.	
La Division des statistiques de l'ONU et le DAES des Nations Unies collectent, compilent et diffusent des statistiques démographiques et sociales officielles sur un certain nombre de sujets, dont la migration. Il s'agit notamment des <a href="#">Stocks de migration internationale</a> (en anglais) et de la <a href="#">Base de données de l'Organisation des Nations Unies sur les migrations mondiales</a> (en anglais).	
Les rapports annuels comme le <a href="#">Rapport sur les migrations dans le monde</a> de l'OIM, le <a href="#">Rapport sur les tendances mondiales en matière de déplacement forcé</a> (en anglais) du HCR et le <a href="#">Rapport mondial sur le déplacement interne</a> (en anglais) de l'IDMC sont également des sources de données et d'analyse fiables.	
Les <a href="#">Données sur la migration et les transferts de fonds</a> (en anglais) de la Banque mondiale et les <a href="#">Notes d'information sur la migration et le développement</a> du KNOMAD (en anglais) fournissent des mises à jour sur les tendances mondiales en matière de migration et de transferts de fonds.	

54. Ces données sont non exhaustives et devraient refléter le contexte spécifique visé. Les différentes sources présentent des avantages et des limites. Étant donné la nature dynamique de la migration, il est préférable d'utiliser des ressources récentes, dans la mesure du possible. Si aucune donnée n'est disponible, ce domaine pourrait faire l'objet d'un suivi lors des discussions avec les parties prenantes dans le cadre de l'analyse des parties prenantes ou des processus de dialogue politique en cours avec le(s) gouvernement(s) partenaire(s).

## Sources de données clés<sup>54</sup>

La base de données sur les immigrants dans les pays membres et non-membres de l'OCDE (DIOC) (en anglais) compile des données basées sur les recensements de la population des pays de l'OCDE et, en collaboration avec la Banque mondiale, a étendu la couverture aux pays non-membres de l'OCDE.

Les données et les chiffres sur la traite des êtres humains sont disponibles sur la [Plateforme de données mondiale sur la traite d'êtres humains](#) et dans le [Rapport mondial sur la traite des personnes](#) (en anglais) de l'ONUUDC.

Des informations sur la manière dont les États mettent en œuvre les traités relatifs aux droits de l'homme sont disponibles dans les observations finales [des organes conventionnels des Nations Unies](#) (en anglais), dans [les rapports par pays et les engagements pris par les états](#) dans le cadre de l'Examen périodique universel (EPU), ou dans les rapports de visite par pays des [Procédures spéciales](#) du Conseil des droits de l'homme.

[Les indicateurs de gouvernance mondiale](#) (en anglais) de la Banque mondiale fournissent un ensemble de données de recherche résumant les points de vue sur la qualité de la gouvernance d'un grand nombre de personnes interrogées lors de l'enquête.

L'[indice de développement humain](#) (en anglais) du PNUD offre une mesure sommaire des résultats moyens dans les dimensions clés du développement humain.

La [carte du statut démocratique](#) (en anglais) de Freedom House présente les performances démocratiques des pays du monde entier.

# ANNEXE VI : EXEMPLES DE CIBLES PERTINENTES DES ODD <sup>55</sup>

Cette Annexe complète la *Théorie du changement* (Outil 7) et la *Banque d'indicateurs* (Outil 8). Elle peut être utilisée pour identifier les points des objectifs spécifiques et des résultats attendus (dérivés de la Théorie du changement) qui s'alignent sur les cibles pertinentes des ODD.

Objectif	Cibles pertinentes
 <p>5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</p>	<p><b>5.1</b> : Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.</p> <p><b>5.2</b> : Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.</p>
 <p>10 INÉGALITÉS RÉDUITES</p>	<p><b>10.2</b> : D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leurs handicaps, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.</p> <p><b>10.7</b> : Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées.</p> <p><b>10.c</b> : D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 % les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les couloirs de transfert de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 %.</p>
 <p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p>	<p><b>11.3</b> : D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.</p> <p><b>11.A</b> : Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale.</p> <p><b>11.B</b> : D'ici à 2020, accroître considérablement le nombre de villes et d'établissements humains adoptant et mettant en œuvre des politiques et des plans favorisant l'inclusion, la rationalité des ressources, l'adaptation aux effets du changement climatique et son atténuation, la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai 2015-2030 pour la réduction des risques de catastrophes, une gestion globale des risques à tous les niveaux.</p>

55. Vous trouverez plus d'informations sur les liens entre la migration et les ODD [ici](#). Il s'agit d'une liste non exhaustive.



**16.2** : Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.

**16.3** : Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité.

**16.5** : Réduire considérablement la corruption et la subornation sous toutes leurs formes.

**16.6** : Développer des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.

**16.7** : Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.

**16.9** : D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances.

**16.B** : Promouvoir et appliquer des lois et des politiques non discriminatoires pour le développement durable.

**17.3** : Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement.

**17.4** : Aider les pays en développement à rendre leur dette viable à long terme au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allégement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés.

**17.13** : Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques.

**17.16** : Renforcer le partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable.

**17.17** : Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière.

**17.18** : D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, genre, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, emplacement géographique et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays.



# ANNEXE VII : BANQUE D'INDICATEURS (RÉSULTATS ATTENDUS)

Cette Annexe s'inscrit dans la continuité de la Banque d'indicateurs (Outil 8). Elle comprend des exemples d'indicateurs qui permettraient de mesurer les résultats attendus mis en évidence dans la Théorie du changement (Outil 7).

Sous-secteur	Résultats attendus	Indicateurs
<b>Droits de l'homme, état de droit, sécurité et justice</b>  <b>ODD : 16 et 17</b> <b>Objectifs du Pacte mondial sur les migrations : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 22</b>	<b>1.1.1</b> : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés connaissent leurs droits et se sentent habilités à les revendiquer <sup>55</sup> .	<b>1.1.1a</b> : Disponibilité d'informations précises, à jour, accessibles et transparentes sur i) les services juridiques et les institutions judiciaires mis à la disposition des migrants, des personnes déplacées ou des membres de la communauté, ii) leurs droits d'accès, et iii) la manière de les faire valoir. <b>1.1.1b</b> : Nombre de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté qui accèdent à ces informations et les utilisent. <b>1.1.1c</b> : Pourcentage de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté qui accèdent aux informations ci-dessus, les utilisent et qui ont renforcé leurs connaissances sur leurs droits à l'égalité d'accès aux services juridiques et aux institutions judiciaires. <b>1.1.1d</b> : Les migrants, les personnes déplacées ou les membres de la communauté déclarent se sentir habilités à revendiquer leurs droits.
	<b>1.2.1</b> : Les autorités judiciaires et les forces de l'ordre disposent du savoir-faire, des outils et des ressources nécessaires pour faire respecter les droits et l'accès à la justice des migrants, des personnes déplacées ou des communautés <sup>56</sup> .	<b>1.2.1.a</b> : Disponibilité d'informations précises, à jour, accessibles et transparentes sur les droits des migrants, des personnes déplacées ou des membres de la communauté. <b>1.2.1.b</b> : Pourcentage de membres des autorités judiciaires et des forces de l'ordre qui ont une connaissance accrue de la manière de défendre les droits et l'accès à la justice des migrants, des personnes déplacées ou des membres de la communauté. <b>1.2.1.d</b> : Nombre d'outils (par exemple, plans/stratégies) à la disposition des autorités judiciaires et des forces de l'ordre pour faire respecter les droits et l'accès à la justice des migrants, des personnes déplacées ou des membres de la communauté. <b>1.2.1.e</b> : Nombre d'entités judiciaires et de forces de l'ordre déclarant disposer des ressources humaines et financières suffisantes pour faire respecter les droits et l'accès à la justice des migrants, des personnes déplacées ou des membres de la communauté.

55. Contribuant en toute conformité à la cible des ODD 16.3 existante (en anglais).

56. Contribuant en toute conformité aux cibles 16.3 et 16.6 des ODD existantes (en anglais).

Sous-secteur	Résultats attendus	Indicateurs
...	<p><b>1.2.2 :</b> Les entités judiciaires et les forces de l'ordre ont le savoir-faire nécessaire pour soutenir les mécanismes et les possibilités d'accès aux institutions juridiques et judiciaires des migrants, des personnes déplacées ou des communautés<sup>57</sup>.</p>	<p><b>1.2.2.a :</b> Nombre de mécanismes de soutien mis en place pour permettre aux migrants, aux personnes déplacées ou aux membres de la communauté d'accéder aux institutions juridiques et judiciaires.</p> <p><b>1.2.2.b :</b> Disponibilité d'informations précises, à jour, accessibles et transparentes sur i) la manière de surmonter les obstacles à l'accès.</p> <p><b>1.2.2.c :</b> Nombre d'entités judiciaires et des forces de l'ordre qui ont accès aux informations ci-dessus et qui les utilisent.</p> <p><b>1.2.2.d :</b> Pourcentage d'entités judiciaires et de forces de l'ordre qui accèdent aux informations ci-dessus, les utilisent et qui ont renforcé leurs connaissances sur la façon d'aider les migrants, les personnes déplacées ou les membres de la communauté à accéder aux institutions juridiques et judiciaires.</p>
	<p><b>1.3.1 :</b> Les décideurs politiques disposent de données précises et du savoir-faire pour intégrer la migration et le déplacement dans les systèmes et processus judiciaires et législatifs<sup>58</sup>.</p>	<p><b>1.3.1.a :</b> Disponibilité de données précises sur les personnes qui passent par les systèmes et processus législatifs judiciaires (réparties par sexe, âge, origine ethnique et statut migratoire).</p> <p><b>1.3.1.b :</b> Disponibilité d'informations précises, à jour, accessibles et transparentes sur l'importance d'intégrer la migration dans les systèmes et processus judiciaires et législatifs, et sur la manière de le faire.</p> <p><b>1.3.1.c :</b> Nombre de décideurs politiques ayant accès aux données et informations ci-dessus.</p> <p><b>1.3.1.d :</b> Pourcentage de décideurs politiques qui accèdent aux informations ci-dessus, les utilisent et qui ont renforcé leurs connaissances sur la manière d'intégrer la migration dans les systèmes et processus judiciaires et législatifs.</p>
	<p><b>1.4.1 :</b> Les décideurs politiques disposent du savoir-faire nécessaire pour protéger les libertés fondamentales<sup>59</sup>.</p>	<p><b>1.4.1.a :</b> Nombre de garanties constitutionnelles, législatives ou politiques adoptées et mises en œuvre pour l'accès du public à l'information<sup>60</sup>.</p> <p><b>1.4.1.b :</b> Disponibilité d'informations précises, à jour, accessibles et transparentes sur les obstacles à l'accès des migrants, des personnes déplacées ou des membres de la communauté aux libertés fondamentales, et sur la manière de tirer parti des possibilités pour accéder à ces libertés.</p> <p><b>1.4.1.c :</b> Nombre de décideurs politiques qui ont accès à ces informations et qui les utilisent.</p> <p><b>1.4.1.d :</b> Pourcentage de décideurs politiques qui ont accès à ces informations, les utilisent et qui ont renforcé leurs connaissances sur la façon de protéger les libertés fondamentales.</p>

57. Contribuant en toute conformité aux cibles 16.3 et 16.6 des ODD existantes (en anglais).

58. Contribuant en toute conformité aux cibles 16.3,16.6 et 17.18 des ODD existantes (en anglais).

59. Contribuant directement à la cible ODD 16.10 existante (en anglais).

60. Contribuant directement à l'indicateur ODD 16.10.2 existant (en anglais).

Sous-secteur	Résultats attendus	Indicateurs
<p><b>Participation et représentation</b></p>  <p><b>ODD : 10 et 16</b></p> <p><b>Objectifs du Pacte mondial sur les migrations : 1, 3, 15, 16, 17, 19</b></p>	<p><b>2.1.1</b> : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés disposent du savoir-faire et de la capacité nécessaires pour participer aux processus de prise de décision et d'accéder à des opportunités de leadership<sup>61</sup>.</p>	<p><b>2.1.1.a</b> : Disponibilité d'informations précises, à jour, accessibles et transparentes sur les processus décisionnels disponibles, les possibilités de leadership disponibles et la façon d'y accéder.</p> <p><b>2.1.1.b</b> : Nombre de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté accédant aux informations ci-dessus.</p> <p><b>2.1.1.c</b> : Pourcentage de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté qui accèdent à ces informations, les utilisent et qui ont renforcé leurs connaissances sur la façon de participer aux processus décisionnels et d'accéder aux opportunités de leadership.</p>
	<p><b>2.2.1</b> : Les décideurs politiques disposent du savoir-faire et des outils nécessaires pour développer un système d'identité juridique complet et interopérable<sup>62</sup>.</p>	<p><b>2.2.1.a</b> : Disponibilité de données démographiques précises sur les personnes avec et sans identité légale (réparties par sexe, âge, origine ethnique et statut migratoire).</p> <p><b>2.2.1.b</b> : Disponibilité d'informations précises, à jour, accessibles et transparentes sur l'importance d'un système d'identité juridique complet et interopérable qui inclut tout, et sur la façon d'en créer et de les mettre en œuvre.</p> <p><b>2.1.1.c</b> : Nombre de décideurs politiques ayant accès aux données et informations disponibles.</p> <p><b>2.1.1.d</b> : Pourcentage de décideurs politiques qui accèdent aux données et aux informations disponibles, les utilisent et qui ont renforcé leurs connaissances sur la manière de développer un système d'identité juridique complet et interopérable.</p> <p><b>2.1.1.e</b> : Nombre d'outils (par exemple, plans/stratégies) à la disposition des décideurs politiques pour élaborer un système d'identité juridique complet et interopérable.</p>

61. Contribuant en toute conformité à la cible 10.6 des ODD existante (en anglais).

62. Contribuant en toute conformité à la cible 16.9 des ODD existante (en anglais).

Sous-secteur	Résultats attendus	Indicateurs
...	<p><b>2.2.2 :</b> Les décideurs politiques ont la capacité de garantir une identité juridique universelle<sup>63</sup>.</p>	<p><b>2.2.2.a :</b> Disponibilité d'informations précises, à jour, accessibles et transparentes sur l'importance de l'identité juridique universelle, les options disponibles pour y parvenir et la manière de les mettre en œuvre.</p> <p><b>2.2.2.b :</b> Disponibilité de données précises et réparties sur les personnes avec et sans identité légale (réparties par sexe, âge, origine ethnique et statut migratoire).</p> <p><b>2.2.2.c :</b> Nombre de décideurs politiques qui ont accès aux données et informations disponibles sur la manière d'assurer une identité juridique universelle, et qui les utilisent.</p> <p><b>2.2.2.d :</b> Nombre d'outils (par exemple, plans/stratégies) à la disposition des décideurs politiques pour garantir une identité juridique universelle.</p> <p><b>2.2.2.e :</b> Nombre de décideurs politiques qui déclarent disposer des ressources financières et humaines suffisantes pour garantir une identité juridique universelle.</p>
	<p><b>2.3.1 :</b> Les décideurs politiques ont le savoir-faire nécessaire pour inclure les migrants, les personnes déplacées ou les communautés dans des processus décisionnels réactifs, inclusifs, participatifs et représentatifs<sup>64</sup>.</p>	<p><b>2.3.1.a :</b> Disponibilité de données démographiques précises sur la population (réparties par âge, sexe, origine ethnique et statut migratoire).</p> <p><b>2.3.1.b :</b> Disponibilité d'informations précises, à jour, accessibles et transparentes sur l'importance d'inclure les migrants, les personnes déplacées ou les membres de la communauté dans des processus décisionnels réactifs, inclusifs, participatifs et représentatifs à tous les niveaux, leurs obstacles à l'accès et la manière de tirer parti des possibilités d'assurer leur accès.</p> <p><b>2.3.1.c :</b> Nombre de décideurs politiques ayant accès à ces données et informations.</p> <p><b>2.3.1.d :</b> Pourcentage de décideurs politiques qui ont accès aux données et informations ci-dessus, les utilisent et qui ont amélioré leurs connaissances sur la façon d'inclure les migrants, les personnes déplacées ou les membres de la communauté dans des processus de prise de décision réactifs, inclusifs, participatifs et représentatifs à tous les niveaux.</p>

63. Contribuant en toute conformité à la cible 16.9 des ODD existante (en anglais).

64. Contribuant en toute conformité à la cible 16.7 des ODD existante (en anglais).

Sous-secteur	Résultats attendus	Indicateurs
<b>Administration publique, lutte contre la corruption et gestion des finances publiques</b>   <b>ODD : 1, 11, 16 et 17</b>  <b>Objectifs du Pacte mondial sur les migrations : 1, 2, 3, 4, 12, 17, 22, 23</b>	<b>3.1.1 :</b> Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés ont le savoir-faire nécessaire pour accéder à des services publics efficaces, inclusifs et transparents <sup>65</sup> .	<b>3.1.1.a :</b> Disponibilité d'informations précises, à jour, accessibles et transparentes sur les services publics disponibles pour les migrants, les personnes déplacées ou les membres de la communauté et sur la manière d'y accéder. <b>3.1.1.b :</b> Nombre de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté accédant aux informations ci-dessus. <b>3.1.1.c :</b> Pourcentage de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté qui utilisent les informations ci-dessus et qui ont amélioré leurs connaissances sur la façon d'accéder à des services publics efficaces, inclusifs et transparents.
	<b>3.2.1 :</b> Les décideurs politiques disposent du savoir-faire et de la capacité nécessaires pour assurer la transparence de la planification, de la budgétisation et de la mise en œuvre du secteur public au sein des entités gouvernementales locales et nationales <sup>66</sup> .	<b>3.2.1.a :</b> Disponibilité de données démographiques précises (réparties par âge, sexe et statut migratoire). <b>3.2.1.b :</b> Disponibilité d'informations précises, à jour, accessibles et transparentes sur l'importance d'une planification, d'une budgétisation et d'une mise en œuvre transparentes du secteur public au sein des entités gouvernementales locales et nationales, et sur la manière de les garantir. <b>3.2.1.c :</b> Nombre de décideurs politiques ayant accès aux données et informations ci-dessus. <b>3.2.1.d :</b> Pourcentage de décideurs politiques qui ont accès aux données et informations ci-dessus et qui ont amélioré leurs connaissances sur la façon d'assurer la transparence de la planification, de la budgétisation et de la mise en œuvre des entités gouvernementales locales et nationales du secteur public. <b>3.2.1.e :</b> Nombre de décideurs politiques déclarant disposer de ressources humaines et financières adéquates pour assurer la transparence de la planification, de la budgétisation et de la mise en œuvre du secteur public au sein des entités gouvernementales locales et nationales.
	<b>3.2.2 :</b> Les décideurs politiques disposent du savoir-faire et de la capacité nécessaires pour instaurer la confiance dans les services publics auprès des migrants, des personnes déplacées ou des communautés.	<b>3.2.2.a :</b> Disponibilité d'informations précises, à jour, accessibles et transparentes sur l'importance pour les populations migrantes de faire confiance aux services publics, sur les obstacles à la confiance dans les services publics et sur la manière d'instaurer la confiance avec les migrants, les personnes déplacées ou les membres de la communauté. <b>3.2.2.b :</b> Nombre de décideurs politiques qui ont accès aux informations ci-dessus et qui les utilisent. <b>3.2.2.c :</b> Pourcentage de décideurs politiques qui ont accès aux informations ci-dessus, les utilisent et qui ont amélioré leurs connaissances sur la manière de renforcer la confiance dans les services publics auprès des migrants, des personnes déplacées ou des membres de la communauté.

65. Contribuant en toute conformité aux cibles 1.4, 11.1 et 16.6 des ODD existantes (en anglais).

66. Contribuant en toute conformité aux cibles 16.5 et 16.6 des ODD existantes (en anglais).

Sous-secteur	Résultats attendus	Indicateurs
...	<p><b>3.2.3</b> : Les décideurs politiques ont mis en place des mécanismes de conformité et de coordination avec la société civile, les organismes du secteur privé et les associations de migrants pour lutter contre la corruption et la subornation au sein des entités gouvernementales locales et nationales<sup>67</sup>.</p>	<p><b>3.2.3.a</b> : Nombre de mécanismes de conformité mis au point pour lutter contre la corruption et la subornation au sein des entités gouvernementales locales et nationales.</p> <p><b>3.2.3.b</b> : Nombre de mécanismes de coordination mis au point pour lutter contre la corruption et la subornation au sein des entités gouvernementales locales et nationales.</p> <p><b>3.2.3.c</b> : Nombre de décideurs politiques et de membres de la société civile, du secteur privé ou d'associations de migrants, qui participent aux mécanismes de coordination pour lutter contre la corruption et la subornation au sein des entités locales et nationales.</p>
	<p><b>3.3.1</b> : Les décideurs politiques ont le savoir-faire pour intégrer les considérations relatives à la migration dans les politiques du secteur public et la planification, la prestation et le financement des services publics<sup>68</sup>.</p>	<p><b>3.3.1.a</b> : Disponibilité d'informations précises, à jour, accessibles et transparentes sur l'importance d'intégrer la migration dans les politiques du secteur public et dans la planification, la prestation et le financement des services publics, et sur la manière de le faire.</p> <p><b>3.3.1.b</b> : Nombre de décideurs politiques qui ont accès aux informations ci-dessus et qui les utilisent.</p> <p><b>3.3.1.c</b> : Pourcentage de décideurs politiques qui ont accès aux informations ci-dessus, les utilisent et qui ont amélioré leurs connaissances sur la façon d'intégrer les considérations relatives à la migration dans les politiques du secteur public et la planification, la prestation et le financement des services publics.</p>
<p><b>Gouvernance locale et sur plusieurs niveaux</b></p>  <p><b>ODD</b> : 10, 11, 16</p> <p><b>Objectifs du Pacte mondial sur les migrations</b> : 1, 3, 4, 15 et 16</p>	<p><b>4.1.1</b> : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés ont le savoir-faire pour participer à la planification du développement et à l'élaboration des politiques à tous les niveaux, et ils se sentent habilités à le faire<sup>69</sup>.</p>	<p><b>4.1.1.a</b> : Disponibilité d'informations précises, à jour, accessibles et transparentes sur les processus de planification du développement et d'élaboration des politiques.</p> <p><b>4.1.1.b</b> : Nombre de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté ayant accès aux informations ci-dessus et en font usage.</p> <p><b>4.1.1.c</b> : Pourcentage de décideurs politiques qui ont accès aux informations ci-dessus, les utilisent et qui ont amélioré leurs connaissances sur la façon de participer à la planification et à l'élaboration des politiques de développement local.</p> <p><b>4.1.1.d</b> : Les migrants, les personnes déplacées ou les membres de la communauté déclarent se sentir habilités à participer à la planification et à l'élaboration des politiques de développement local.</p>

67. Contribuant en toute conformité à la [cible 16.5 des ODD existante](#) (en anglais).

68. Contribuant en toute conformité aux [cibles 16.6 et 17.14 des ODD existantes](#) (en anglais).

69. Contribuant en toute conformité aux [cibles 10.2, 11.3 et 16.7 des ODD existantes](#) (en anglais).

Sous-secteur	Résultats attendus	Indicateurs
...	<p><b>4.2.1 :</b> Les décideurs politiques disposent de mécanismes de coordination à plusieurs niveaux en matière de migration et de développement.</p>	<p><b>4.2.1.a :</b> Nombre de mécanismes de coordination à plusieurs niveaux mis au point sur la migration et le développement.</p> <p><b>4.2.1.b :</b> Nombre de décideurs politiques (à tous les niveaux) participant aux mécanismes de coordination en matière de migration et de développement.</p> <p><b>4.2.1.c :</b> Pourcentage de décideurs politiques participant aux mécanismes de coordination qui sont satisfaits de la coopération à plusieurs niveaux en matière de migration et de développement.</p>
	<p><b>4.2.2 :</b> Les décideurs politiques aux niveaux national et local ont les compétences et les ressources administratives nécessaires pour travailler sur la migration.</p>	<p><b>4.2.2.a :</b> Nombre de décideurs politiques au niveau local qui déclarent disposer des ressources humaines et financières suffisantes pour agir sur la migration et le développement.</p> <p><b>4.2.2.b :</b> Nombre de décideurs politiques au niveau national qui déclarent disposer des ressources humaines et financières suffisantes pour agir sur la migration et le développement.</p>

# RÉFÉRENCES

## Centre commun de recherche (CCR)

**2020** *Projecting the net fiscal impact of immigration in the EU, EUR 30407 EN, Publications Office of the European Union, Luxembourg, 2020, doi:10.2760/582639, JRC121937.*

## Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

**2019** *Birth Registration for Every Child by 2030: Are we on track?* Disponible en anglais sur <https://data.unicef.org/resources/birth-registration-for-every-child-by-2030/>.

## Groupe des Nations Unies pour le développement durable (UNSDG)

**2016** *Conducting a Conflict and Development Analysis.* Disponible en anglais sur [https://unsdg.un.org/sites/default/files/UNDP\\_CDA-Report\\_v1.3-final-opt-low.pdf](https://unsdg.un.org/sites/default/files/UNDP_CDA-Report_v1.3-final-opt-low.pdf).

## Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (OHCHR)

**2017** *Good Practices Paper - Action 7: Ensuring birth registration for the prevention of statelessness.* Disponible en anglais sur [www.unhcr.org/ke/wp-content/uploads/sites/2/2017/11/Good-Practices-Paper-on-Ensuring-Birth-Registration-for-the-Prevention-of-Statelessness.pdf](http://www.unhcr.org/ke/wp-content/uploads/sites/2/2017/11/Good-Practices-Paper-on-Ensuring-Birth-Registration-for-the-Prevention-of-Statelessness.pdf).

## Initiatives communes de migration et développement des Nations Unies (ICMD)

**2017** *Guide de mise en œuvre pour l'intégration transversale de la migration dans la planification du développement local.* Disponible sur [https://migration4development.org/sites/default/files/2021-09/guide\\_de\\_mise\\_en\\_oeuvre\\_pour\\_lintegration\\_transversale\\_de\\_la\\_migration.pdf](https://migration4development.org/sites/default/files/2021-09/guide_de_mise_en_oeuvre_pour_lintegration_transversale_de_la_migration.pdf).

## Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

**2017** *Interactions entre politiques publiques, migrations et développement,* OCDE Publishing, Paris. Disponible sur <https://www.oecd.org/fr/dev/interactions-entre-politiques-publiques-migrations-et-developpement-9789264274136-fr.htm>

**2021** *Public Sector Governance and Institutions.* Disponible en anglais sur [www.oecd.org/dac/accountable-effective-institutions/eag.htm](http://www.oecd.org/dac/accountable-effective-institutions/eag.htm).

## Organisation internationale pour les migrations (OIM)

**2015** *Rights-based Approach to Programming.* OIM, Genève. Disponible en anglais sur [www.iom.int/sites/default/files/our\\_work/ICP/IML/rba\\_manual.pdf](http://www.iom.int/sites/default/files/our_work/ICP/IML/rba_manual.pdf).

**2020** *Stratégie institutionnelle de l'OIM en matière de migration et de développement durable.* OIM, Genève. Disponible sur <https://publications.iom.int/books/strategie-institutionnelle-de-loim-en-matiere-de-migration-et-de-developpement-durable>.

## Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

**2011** *Governance Principles, Institutional Capacity and Quality.* UNDP, New York.

**2015** *Public Administration Reform Practice Note.* UNDP, New York. Disponible en anglais sur [www.undp.org/publications/public-administration-reform-practice-note-0](http://www.undp.org/publications/public-administration-reform-practice-note-0).

**2016** *Integrated Framework to Support Local Governance and Local Development.* Disponible en anglais sur [www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/democratic-governance/local\\_governance/integrated-framework-to-support-local-governance-and-local-devel.html](http://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/democratic-governance/local_governance/integrated-framework-to-support-local-governance-and-local-devel.html).

**2021** *Is good governance a necessary precursor to peace?* Disponible en anglais sur [www.undp.org/blog/good-governance-necessary-precursor-peace](http://www.undp.org/blog/good-governance-necessary-precursor-peace).

